



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour le territoire des Communautés de communes Ardèche Rhône Coiron et Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche

ENTRE

La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et la Communauté de communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche

Représentées par Monsieur Yves BOYER et Madame Françoise GONNET-TABARDEL, autorisés à l'effet des présentes suivant délibérations respectives en date du 14 et du 16 décembre 2021, Ci-après désignées par « les communautés de communes »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Thierry DEVIMEUX,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Il est toutefois rappelé que la mise en place d'un CRTE n'induit pas nécessairement un financement de la part de l'État sur l'ensemble des actions recensées dans le contrat, les fonds étant attribués en fonction des crédits disponibles et de la qualité des dossiers.

Des projets ont d'ores et déjà été identifiés ou sont en cours d'instruction. Des dossiers bénéficient des crédits de relance de l'État ou sont en cours de notification ou d'instruction par les services au titre du plan de relance.

Article 1 - Objet du contrat et présentation du territoire

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle des communautés de communes autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations du territoire. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées au CRTE.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche et leurs partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Le territoire est présenté dans les **annexes** :

- 1.1 - Portrait de territoire
- 1.2 - Synthèse des enjeux en matière de transition écologique du territoire

Article 2 – Ambition des communautés de communes

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

Pour construire ce projet de territoire partagé, les communautés de communes Ardèche Rhône Coiron et la Communauté de communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche se sont appuyées sur une démarche de concertation construite et mise en œuvre par CDHU, une ingénierie mise à disposition par l'ANCT selon les modalités précisées à l'article 5.

La construction du projet de territoire s'est appuyée sur les élus locaux. Dans un premier temps, les Maires et/ou Vice-présidents ont, par l'intermédiaire d'une « cartographie des tendances », fait ressortir les grands enjeux du territoire et les réponses stratégiques à y apporter. Dans un deuxième temps, les élus ont travaillé en tables rondes afin de décliner en orientations les grands axes stratégiques préalablement identifiés. Enfin, le projet de territoire ainsi obtenu a été rediscuté par ces mêmes élus lors d'un troisième temps qui a permis d'affiner les orientations et de proposer des déclinaisons opérationnelles.

Au final, les enjeux de ce projet de territoire sont multiples.

Il s'agit d'abord de proposer à la population, dans sa diversité, les services du quotidien dont elle a besoin : des équipements pour les familles (en particulier en matière d'enfance-jeunesse) à ceux en lien avec le vieillissement (notamment la santé et l'hébergement) en passant par la culture qui

constitue un axe de travail commun aux deux communautés de communes. Les réponses aux besoins doivent s'adapter à la ruralité d'une partie du territoire et donc sortir des schémas classiques (en proposant de l'itinérance par exemple).

Le contexte territorial incite également de gérer de façon plus durable les mobilités. En effet, il existe d'une part des possibilités de mobilités douces en lien avec le tourisme à vélo qu'il convient de conforter, et d'autre part de réelles difficultés structurelles induites par le positionnement en zone périurbaine (de Montélimar) d'une partie du territoire. En ce sens, l'amélioration des liaisons avec la rive gauche du Rhône constitue un enjeu important du projet.

Par ailleurs, l'attractivité du territoire sera renforcée si les commerces sont maintenus et les centres sont rénovés. Mais, là encore, il doit être tenu compte de la diversité des situations : les problématiques sont différentes entre les grandes communes « Petites Villes de Demain » et les petits bourgs ruraux.

En termes d'activités économiques, il convient de capitaliser sur les emplois non délocalisables, en particulier dans le secteur de l'agriculture. Cependant, une vigilance toute particulière doit être apportée sur la résilience du territoire face aux changements climatiques. Ainsi, la gestion des eaux sur toutes leurs formes est un enjeu majeur, qu'il s'agisse de sa quantité ou de sa qualité. De même, s'il est admis que le territoire doit capitaliser sur les flux touristiques, l'impact de cette activité est à gérer. Le renforcement d'une économie circulaire, la réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables sont fortement souhaités et encouragés.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire défini dans le cadre de l'élaboration du CRTE :

AXE1 : MOBILITÉS
Orientation 1.1. : Favoriser les changements de comportements par la diversification de l'offre de déplacements
Orientation 1.2. : Développer les mobilités douces en lien avec le tourisme
Orientation 1.3. : Assurer les connexions avec les territoires voisins selon des logiques de bassins de vie
AXE2 : SERVICES A LA POPULATION
Orientation 2.1. : Développer des services innovants et adaptés au plus près des usagers, et faciliter les démarches administratives
Orientation 2.2. : Maintenir et améliorer l'offre de santé, et anticiper le vieillissement de la population
Orientation 2.3. : Proposer une offre complète et diversifiée pour les familles
Orientation 2.4. : Faire de la culture et du patrimoine des leviers d'attractivité
Orientation 2.5. : Créer et moderniser des équipements sportifs et de loisirs
Orientation 2.6. : Permettre l'accès au numérique pour tous
AXE3 : URBANISME, HABITAT ET CADRE DE VIE
Orientation 3.1. : Revitaliser les centres
Orientation 3.2. : Réaliser des aménagements urbains en dehors des centres
Orientation 3.3. : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et des espaces publics
Orientation 3.4. : Favoriser la création de logements de qualité, notamment en direction des publics spécifiques
Orientation 3.5. : Assurer la reconstruction post-séisme
Orientation 3.6. : Gérer de façon durable le foncier
AXE4 : PAYSAGES ET ENVIRONNEMENT
Orientation 4.1. : Une politique volontariste en matière d'énergies renouvelables
Orientation 4.2. : Gérer les déchets de façon efficace et durable
Orientation 4.3. : S'adapter aux changements climatiques
Orientation 4.4. : Limiter les impacts de l'activité humaine sur l'environnement et sécuriser les ressources et les populations
AXE5 : ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET EMPLOI
Orientation 5.1. : Favoriser la création d'emplois et d'activités
Orientation 5.2. : Une stratégie commerciale adaptée à l'armature urbaine
Orientation 5.3. : Pérenniser les activités agricoles du territoire et rapprocher producteurs et consommateurs
Orientation 5.4. : Favoriser un tourisme responsable

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en **annexe 2**. Ces fiches comprennent des objectifs opérationnels, qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées et des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat, et autres dispositifs et contrats en cours

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires les dispositifs suivants :

- Le SRADDET approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020 ;
- Le SCoT Rhône Provence Baronnies ;
- Les programmes Petites Villes de Demain sur les communes du Teil (CC ARC) et de Bourg Saint Andéol/Viviers (CC DRAGA) ;
- Le Contrat de Ville de Le Teil ;
- Le Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) sur la commune de Le Teil ;
- Le Projet Partenarial d'Aménagement et de Reconstruction de Le Teil ;
- Les conventions territoriales globales (CTG) signées sur chaque communauté avec la CAF ;
- Les dynamiques PLH (CC ARC) et PLUi-H (CC DRAGA) ;
- Les programmes d'amélioration des performances énergétiques de l'habitat / OPAH ;
- Le Plan Climat Air Energie Territorial de la CC Ardèche Rhône Coiron.

Dans le détail, les éléments déclinés ci-après viennent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et seront progressivement intégrés au contrat :

Développement économique/Agriculture/Tourisme

CC ARC	CC DRAGA
Acquisition en vue de sa reconversion en zone d'activités de la friche industrielle ex-Basaltine sur la commune d'Aubignas.	Lancement de la réhabilitation d'une friche commerciale à Bourg Saint Andéol en vue d'une reconversion en programme immobilier d'entreprises, dans un contexte local de pénurie immobilière et foncière. Partenariat EPORA
Acquisition en vue de sa reconversion du site de la halle fret SNCF de Le Teil pour de nouvelles activités économiques.	
Développement de nouvelles zones d'activités à vocation économique dont la zone d'activité de Baix et commercialisation des ZAE existantes (Zone de Drahys et chevrière à Meysse, ZA Rhône-Helvie).	Développer de nouvelles zones d'activité en interface avec des zones déjà existantes Réorientation de la stratégie foncière de la Communauté par l'extension de zones d'activités à Saint Just D'Ardèche, afin de proposer des possibilités d'implantation aux entreprises locales
Dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement et la reconstruction de la commune de Le Teil : La revitalisation commerciale du centre ville avec : La création d'un espace à vocation économique place Pierre Sémarad à proximité de la gare SNCF (Partenariat potentiel avec l'ANCT/EPORA). Une réflexion sur la requalification et la remise sur le marché des rez-de-chaussée commerciaux vacants en vue de l'implantation d'activités nouvelles. La mise en place d'un portail de l'économie locale « Choisir Ardèche Rhône Coiron » permettant pour les entreprises adhérentes de la vente en ligne.	
Dans le cadre du Contrat territorial de transition agricole et alimentaire (C2T2A) avec le Département et la Chambre d'agriculture, ainsi que du PCAET, travail engagé sur les actions suivantes : -Etude de sectorisation prioritaire pour la mise en place d'une stratégie de reconquête foncière. -Anticiper les changements climatiques pour construire l'agriculture de demain et accompagner les exploitations agricoles. -Accompagner une démarche visant à sécuriser et optimiser les réseaux d'irrigation agricole existants, le stockage et la gestion de l'eau ; l'adaptation des systèmes de production. -Valoriser les déchets verts pour un usage agricole. -Développer les approvisionnements en circuits courts. Expérimenter la stratégie « 4 pour 1000 » : stocker le carbone en augmentant la quantité de matière organique dans les sols agricoles.	
Action dans le domaine du Pastoralisme (Partenariat Communauté de communes Berg et Coiron). Mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT). Création d'une voie verte Gare Sud Le Teil/Alba La Romaine	Aménagement d'itinéraires cyclables Rapprochement des deux OTI DRAGA et Pont d'Arc Ardèche afin de renforcer encore l'attractivité du secteur

Habitat / renouvellement urbain

CC ARC	CC DRAGA
Programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Le Teil.	Ateliers de territoire – Commune de Bourg Saint Andéol – 2020/2021 Programme Petites Villes de demain engagé sur les communes de Bourg Saint Andéol et Viviers
Réflexion sur la mise en place d'un nouveau Programme Local de l'Habitat	PLH : Seconde prorogation de 3 ans à compter du 24 mai 2021
Programme d'amélioration des performances énergétiques de l'Habitat : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en cours (2020-2025) avec un volet copropriétés dégradés, Renouvellement Urbain, opérations RHI-THIRORI, opération façades et une expérimentation du dispositif Permis de louer sur le périmètre du centre-ville de la Commune de Le Teil. En complément de l'OPAH pour les propriétaires éligibles, sur le volet rénovation énergétique de l'Habitat, mise en place du Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH). (Partenariat Département de l'Ardèche et ALEC07)	Programme d'amélioration des performances énergétiques de l'habitat : Etude pré-opérationnelle OPAH avec volet copropriétés OPAH – RU et opérations RHI THIRORI
Poursuite de la convention «services logements des jeunes» - Conseil Habitat Jeunes 2021 2022	
Suivi de la MOUS 2 dans le cadre de la problématique de la sédentarisation des familles de gens du Voyage sur les communes de Rochemaure, Meysse et Le Teil.	Etude création d'une aire d'accueil des gens du voyage
Poursuite du Nouveau Programme de renouvellement Urbain sur la commune de Le Teil.	

Urbanisme

CC ARC	CC DRAGA
SCoT Rhône Provence Baronnies : périmètre approuvé, syndicat mixte créé.	PLUi-H prescrit le 18 avril 2018. Diagnostic réalisé. Phase PADD en cours. Approbation envisagée début 2023

Enfance Jeunesse / Action sociale / Services publics de proximité

CC ARC	CC DRAGA
Construction d'une structure Multi-accueil de la Petite-enfance sur la commune d'Alba La Romaine.	Renforcement de l'offre d'accueil "petite enfance" par la création d'une crèche intercommunale - Viviers
Convention Territoriale Globale à élaborer et signer avec la CAF pour la période 2022-2025.	Convention territoriale globale signée avec la CAF pour la période 2019 – 2023
	Améliorer l'information des habitants et leur accompagnement pour les démarches administratives du quotidien / lutte contre l'illectronisme via France Services Conventions de labellisation « France Services » pour les deux sites gérés par la Communauté
Définition d'un projet social territorial à partir d'une analyse des besoins sociaux.	
Construction d'un projet social territorial	
Elaboration et définition d'une politique jeunesse intercommunale.	Création d'une communauté professionnelle territoriale de santé
Réorganisation des centres de loisirs et développement de l'itinérance du LAEP (Lieu d'Accueil Enfant-Parent).	

Développement durable / Transition écologique

CC ARC	CC DRAGA
Contrat de Transition Ecologique pour le territoire Ardèche Sud approuvé le 13 septembre 2019.	
Mise en oeuvre progressive des actions inscrites au PCAET. dont la création d'une société en vue du portage de projet ENR.	Programme d'amélioration des performances énergétiques de l'habitat : Etude pré-opérationnelle OPAH avec volet copropriétés
Etude préparatoire à la prise de compétence Eau-Potable et Assainissement.	Etude d'un schéma directeur assainissement et mise en place programme de travaux pour adaptation aux besoins et amélioration des procédés de traitement des eaux usées. Mise en séparatif des réseaux pour éviter les eaux parasites
	Amélioration du rendement du réseau d'eau potable avec poursuite d'un programme de recherche de fuites Finalisation de la modification des procédés de potabilisation de l'eau dans une optique durable
Poursuite de la promotion avec le SYPP du compostage individuel. Réflexion à mener sur la mise en place de la collecte des biodéchets, du compostage collectif et sensibilisation à l'extension des consignes de tri dans un objectif de diminution des tonnages d'ordures ménagères. Autres actions à développer. Développement des partenariats avec les structures intervenant dans le domaine du réemploi (projet de ressourcerie...) Réflexion à mener sur la réhabilitation des déchetteries existantes et la création d'une déchetterie intercommunale « nouvelle génération ».	Renforcement de la ressource en eau / création d'un nouveau forage à Viviers afin de sécuriser la ressource du territoire, mais également dans un objectif de renforcement de la solidarité avec les territoires voisins (SIE du Fay, SIVOM ODS) Mise en place de la collecte des biodéchets : poursuite du développement des pratiques de compostage collectif, compostage individuel et autres actions à développer
Appui et coordination aux aménagements d'itinéraires cyclables communaux.	

Mobilités

CC ARC	CC DRAGA
Exercice de la compétence mobilité à compter du 01/07/2021. Maintien des services de transports régulier et notamment scolaire à la Région AURA. Reprise, évolution et mutualisation des services de TAD existants et assurés par les communes. Etude relative à la mise en place d'un Plan des Mobilités Simplifié (Candidature à l'appel à projets TENMOD). Objectif de développement des services de transport existants avec les agglos voisines, développement TAD, mode de déplacement doux...	Convention de coopération en matière de mobilités avec la Région Auvergne Rhône Alpes : poursuite et développement du transport à la demande, perspectives de renforcement des lignes régulières, outil de covoiturage local, projet mobilité solidaire...
Développement du télétravail pour les agents de la Communauté de communes	

Culture / Patrimoine

CC ARC	CC DRAGA
Les 3 communautés de communes (Ardèche Rhône Coiron, Berg et Coiron, DRAGA) regroupées au sein du Syndicat mixte du Vivarais méridional (SMVM), ont obtenu le label Pays d'art et d'histoire délivré par le Ministère de la Culture en 2011.	
Convention pluriannuelle d'objectifs avec La Cascade – Pôle National Cirque Ardèche Auvergne Rhône Alpes 2019 - 2022	
Etude relative à l'enseignement musical dans la perspective de transfert aux Communautés des activités de la structure Ardèche Musique et Danse, avec le soutien financier et technique du Département de l'Ardèche	
Convention Education Artistique et Culturelle	
Projet de réhabilitation de la Médiathèque Robert CHAPUIS sur la commune de Le Teil.	Renforcement des liens entre la CC DRAGA, les communes, et le Pôle National des Arts du Cirque la Cascade
Projet de déplacement du Musée de la résistance et de la déportation en Ardèche situé sur la commune de Le Teil.	
Réhabilitation d'un tènement industriel en Scène de Musiques Actuelles (SMAC) la commune de Le Teil.	Création d'un centre d'entraînement aux Arts du Cirque
Convention pluriannuelle avec les partenaires culturels du territoire (Présence Photo de l'Ecrit à l'Ecran, les Cafés Littéraires, assofital...)	
Accompagnement des lieux culturels du territoire (METT, lieu dédié photographie)	
Finalisation de la mise ne réseau des médiathèques et bibliothèques du territoire	

Protection des Inondations

CC ARC	CC DRAGA
Étude en cours de préfiguration des Systèmes d'endiguement et définition d'un programme pluriannuel d'investissement.	Etude de classement d'une digue de catégorie C

4.2. Validation des actions

Les « actions » du CRTE sont décrites dans des fiches actions figurant en **annexe 3**.

On considère une « action » comme un projet suffisamment mature pour pouvoir être mis en œuvre à court ou moyen terme. C'est-à-dire que son maître d'ouvrage a déjà identifié le coût, les partenaires financiers associés, le calendrier d'exécution, etc.

Les projets accompagnés peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Le plan d'action du CRTE est évolutif. Le plan de financement et le calendrier des fiches actions pourra être amené à être modifié ou précisé ultérieurement.

Les engagements peuvent être de différentes natures. Ils précisent en particulier :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats ;

- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation).

Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Les « projets » du CRTE sont décrits dans des fiches projets figurant en **annexe 4**.

Les « projets » relèvent d'une intention à moyen ou long terme, pour laquelle les contours (notamment financiers) restent à préciser. Lorsque leur nature et leur plan de financement seront établis et qu'elles seront suffisamment mûres pour démarrer à court terme, les opérations envisagées matérialisées sous forme de fiches projets feront l'objet de fiches actions.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » et les « fiches projets » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs et des partages d'expériences qui impactent positivement les différents territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex : éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs -ANCT, CEREMA, ADEME, ...-, la Banque des Territoires, ...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, ...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE.

C'est ainsi qu'une ingénierie complémentaire a été mise en place avec l'appui de l'ANCT : 21 jours d'accompagnement par le cabinet CDHU ont été alloués au territoire, à la fois sur des aspects techniques (enjeux, projet de territoire, construction du contrat et de ses annexes) et sur des aspects d'outils / méthodes et animation de groupes de travail.

Cet accompagnement s'est effectué en deux temps.

Dans un premier temps (période mai-juillet 2021), il s'agissait d'appuyer la préparation de la convention d'initialisation, en :

- dressant un bilan écologique sommaire du territoire ;
- préparant et animant un 1er atelier de travail (le 25/05) avec les élus afin de les sensibiliser à la démarche CRTE (sur le temps long, sans se limiter à l'échéance de fin juin) et de cibler les grands axes stratégiques communs aux deux communautés de communes ;
- préparant et animant un 2ème atelier de travail (le 17/06) avec les élus afin de décliner en orientations les grands axes stratégiques préalablement identifiés.

Dans un second temps (période septembre-décembre 2021), l'accompagnement a consisté à préparer la signature du présent contrat, en :

- établissant une méthodologie de remontée des actions et projets communaux ;
- triant et hiérarchisant les opérations remontées ;
- préparant et animant un 3^{ème} atelier de travail (le 09/11) avec les élus afin d'affiner le projet de territoire et ses déclinaisons opérationnelles ;
- échangeant régulièrement (par mail, téléphone, sur place) avec l'équipe technique des communautés de communes ;
- rédigeant le contrat et ses différentes annexes.

A la suite de la signature du CRTE, les communautés de communes se réservent la possibilité d'effectuer une nouvelle demande d'appui en matière d'ingénierie auprès de l'ANCT afin de garantir une bonne mise en œuvre et un suivi du contrat.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches actions sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les éventuels montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, les Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de leur territoire.

Les communautés de communes s'engagent à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Les deux collectivités concernées recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un binôme d'interlocuteurs correspondant aux deux directeurs généraux des services.

Les communautés de communes s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les communautés de communes s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Les communautés de communes s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont elles sont maîtresses d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des Dépôts peut mobiliser la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés - ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets, d'actions complexes (ex : réseaux), ou d'indicateurs d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics pourront s'engager à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engageront à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

A ce stade de la convention, il n'a pas été possible d'intégrer d'autres signataires (autres collectivités, opérateurs publics, etc.). Ils seront intégrés dans un prochain avenant.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La convention financière annuelle sera signée en fonction des dossiers retenus dans la programmation DETR – DSIL actuelle, à compter de l'année 2022.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des communautés de communes porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire n° 6231/SF du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette gouvernance, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les instances de gouvernance existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par les Président(e)s des deux intercommunalités et par le Préfet du département ou son représentant.

Il est composé :

- des représentants de l'exécutif des deux communautés de communes, soit 15 membres pour la CC Ardèche Rhône Coiron et 8 membres pour la CC Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche ;
- des représentants des services des deux communautés de communes, soit 1 DGS par CC ;
- des services de l'Etat.

Des représentants de l'ADEME et de la Caisse des Dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales lorsqu'elles sont cosignataires, ont également vocation à intégrer le comité de pilotage.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis dans l'annexe 2 ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants des communautés de communes et de l'Etat. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé :

- des DGS de chaque communauté de communes ;
- des directeurs(trices) adjoints(es) de chaque intercommunalité, des directeurs de pôle ou responsables de service des EPCI, afin de constituer une véritable équipe-projet valorisant les compétences techniques existantes dans les deux intercommunalités signataires
- des services de l'Etat.
- de représentants de tout autre partenaire utile à la bonne mise en œuvre du contrat (ex : CCI, CMA, Chambre d'Agriculture, Agence de l'Eau...) et/ou de nouveaux signataires (ex : Département, Région...).

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;

Les indicateurs de résultats des actions, quant à elle, figurent dans chaque fiche action (en annexe 3), et sont à remplir par chaque maître d'ouvrage.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

Signé à Privas
le 14 février 2022

Le préfet

Thierry DEVIMEUX

La Communauté de communes
Ardèche Rhône Coiron et la

Yves BOYER

La Communauté de communes Du Rhône
Aux Gorges de l'Ardèche

Françoise GONNET-TABARDEL,

- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions ou de fiches projets.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les actions et projets portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants des communautés de communes et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, établis notamment au regard des objectifs de la stratégie nationale bas carbone.

Les objectifs opérationnels et les indicateurs de résultats relatifs à chaque orientation sont précisés dans l'annexe 2.

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Présentation du territoire

1.1 - Portrait de territoire

1.2 - Synthèse des enjeux en matière de transition écologique du territoire

Annexe 2 – Fiches orientations

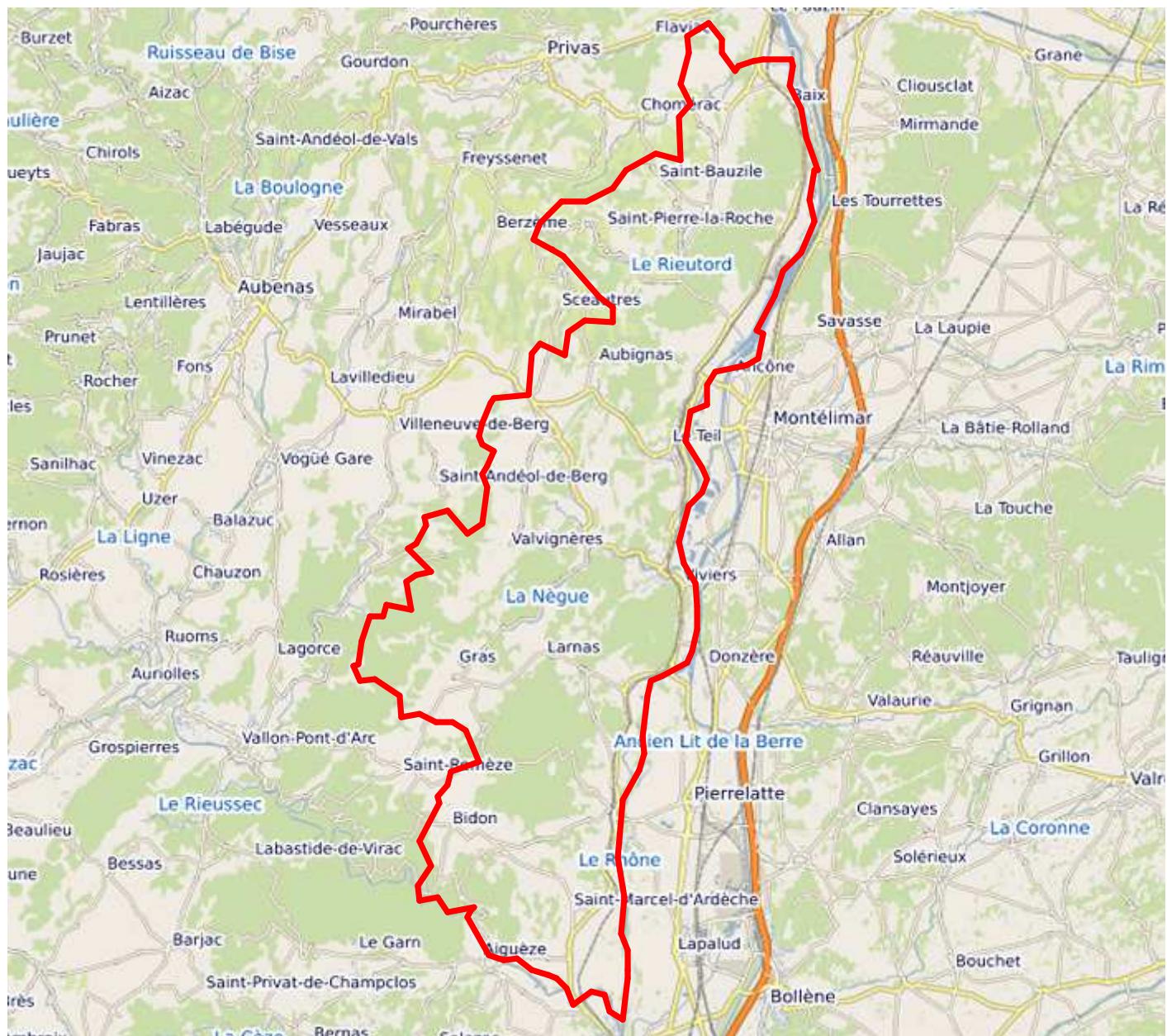
Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Fiches projets

ID : 007-240

CHIFFRES CLÉS

Carte de présentation



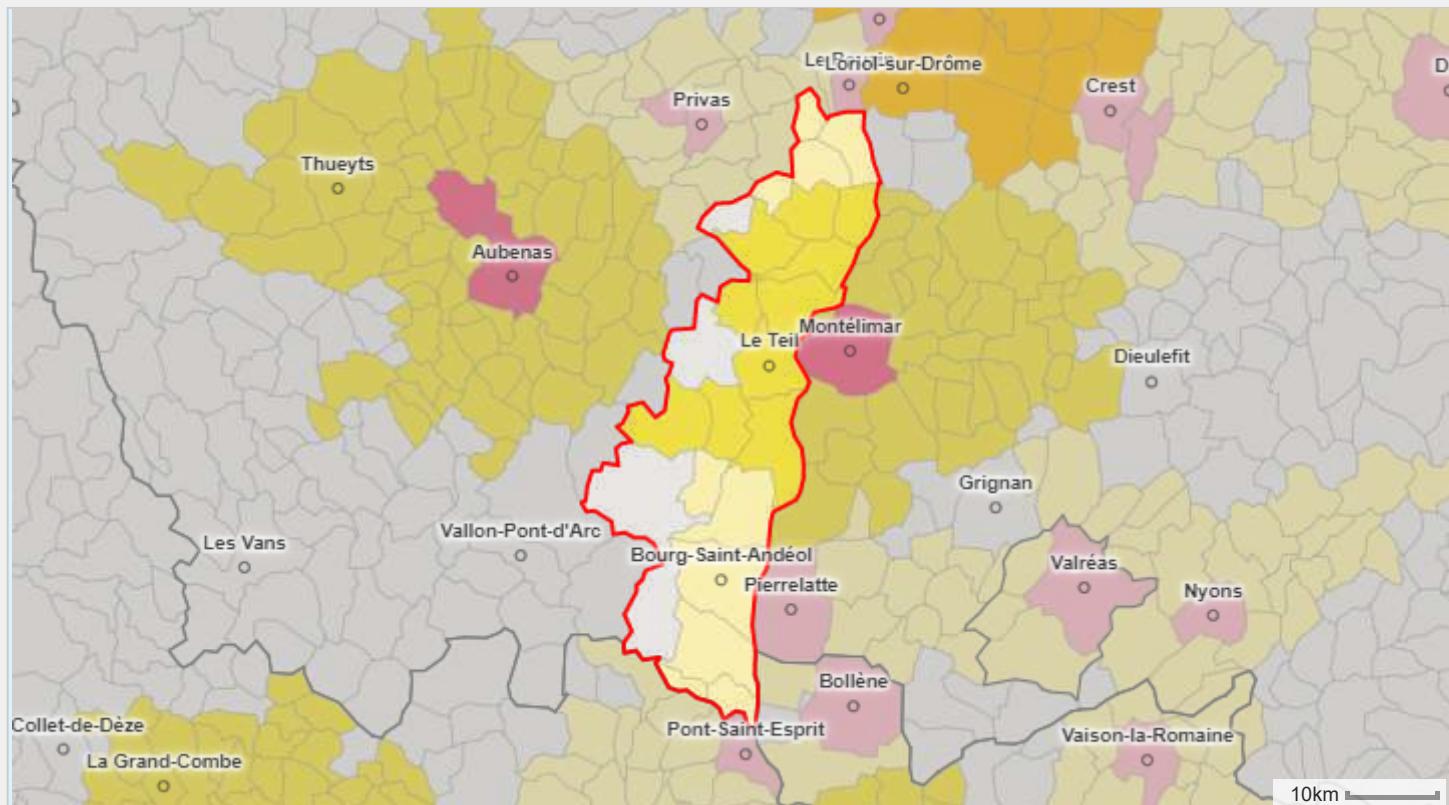
Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

Une approche fonctionnelle des territoires : le zonage en Aires d'attraction des villes (AAV)

Quelle insertion de mon territoire dans le zonage en AAV ?

CRTE Sud-Est Ardèche



Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus (507)

Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000

Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants (236)

Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants (236)

Source : Insee, COG 2021

Comment se répartissent la(s) commune(s) entre les différentes catégories du zonage en AAV ?

	Nombre		%	
	CRTE Sud-Est Ardèche	France	CRTE Sud-Est Ardèche	France
Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	507	0,0	1,5
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	4 155	0,0	11,9
Commune appartenant à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	0	231	0,0	0,7
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	0	5 467	0,0	15,6
Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	0	236	0,0	0,7
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	10	7 587	41,7	21,7
Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants	0	771	0,0	2,2
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants	10	7 080	41,7	20,2
Commune isolée hors influence des pôles	4	8 931	16,7	25,5
Total	24	34 965	100,0	100,0

Source : Insee, COG 2021

CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

Comprendre les Aires d'attraction des villes

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'**un seul tenant et sans enclave**, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est composée d'un **pôle** défini à partir de critères de population et d'emploi et d'une **couronne** constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.

Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

Les pôles sont définis principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle.

Les communes n'appartenant ni à un pôle ni à une couronne sont appelées communes hors attraction des villes.

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

Le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU) de 2010.

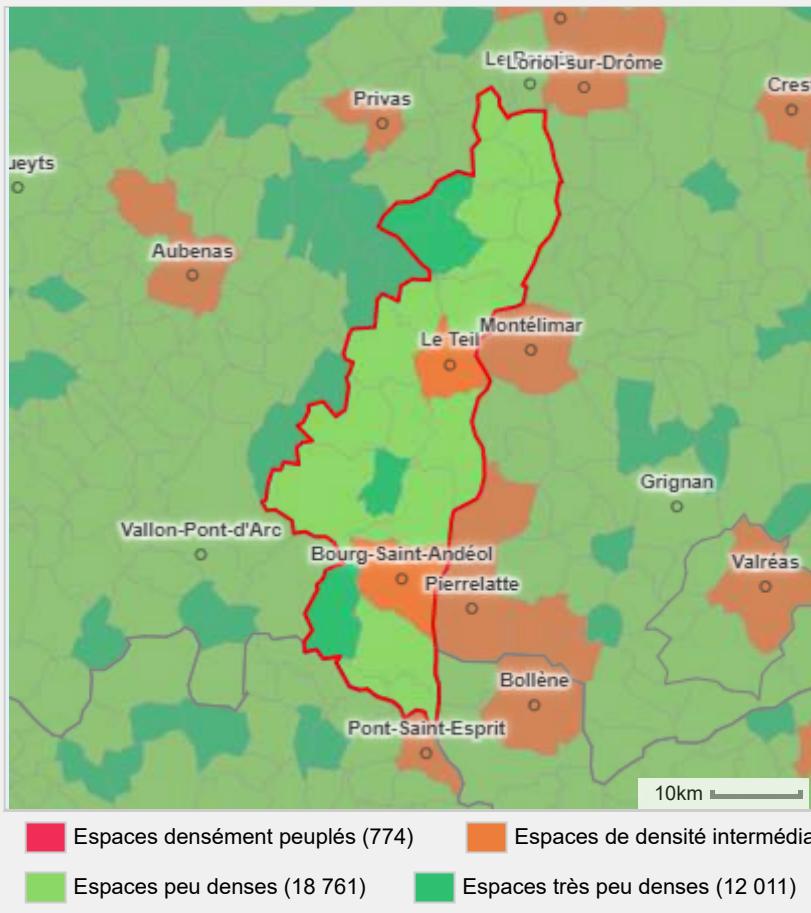
[**Pour en savoir plus sur la constitution des AAV 2020**](#)

CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

Une approche morphologique des territoires : la grille communale de densité

Quelle insertion de mon territoire dans la grille communale de densité ?

CRTE Sud-Est Ardèche



Source : Insee, 2021

Quelle ventilation entre les différentes catégories de la grille communale de densité ?

	Nombre		%	
	CRTE Sud-Est Ardèche	France	CRTE Sud-Est Ardèche	France
Espaces densément peuplés	0	774	0,0	2,2
Espaces de densité intermédiaire	2	3 419	8,3	9,8
Espaces peu denses	17	18 761	70,8	53,7
Espaces très peu denses	5	12 011	20,8	34,4
Total	24	34 965	100,0	100,0

Source : Insee, 2021

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découplant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones aggrégées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

Cette classification reprend les travaux d'Eurostat, adaptés au contexte français par l'Insee en introduisant une finesse supplémentaire pour les territoires faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Cette typologie distingue les communes en fonction de leur degré d'urbanisation et les classe selon quatre degrés de densité. A partir de carreaux de 1 km de côté, on forme des **mailles urbaines**, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants après agrégation. Pour définir l'urbain dense, on forme ensuite des **mailles urbaines denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km² et un minimum de 50 000 habitants après agrégation. Cette typologie européenne est complétée par la définition de **mailles peu denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants au km² et un minimum de 3 000 habitants après agrégation. Les autres carreaux sont considérés comme **très peu denses**. Chaque commune (ou ensemble supra-communal) est ensuite classée selon la part majoritaire de sa population vivant dans l'un des 4 types de carreaux. La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne avec quatre niveaux de densité :

- les communes densément peuplées ;
- les communes de densité intermédiaire ;
- les communes peu denses ;
- les communes très peu denses

[Pour en savoir plus sur la grille communale de densité](#)

Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

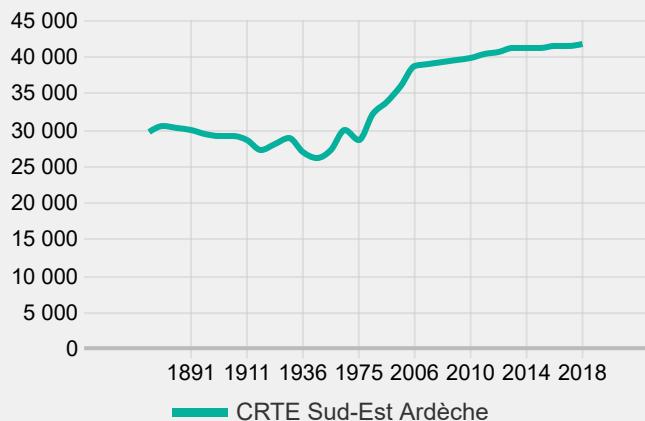
Nombre d'habitants

Combien d'habitants aujourd'hui ? Quelle est la densité de population ?

Indicateurs	CRTE Sud-Est Ardèche	France
Population au dernier recensement (habitants)	41 722	66 732 538
Densité de population (habitants au km ²)	76,79 ▼	105,47

La population de 1876 à nos jours

Comment a évolué le peuplement de mon territoire sur le temps long ?



Source : Insee, RP - 2018

Source : Insee, RP 1876-2017

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

Gains/pertes de population

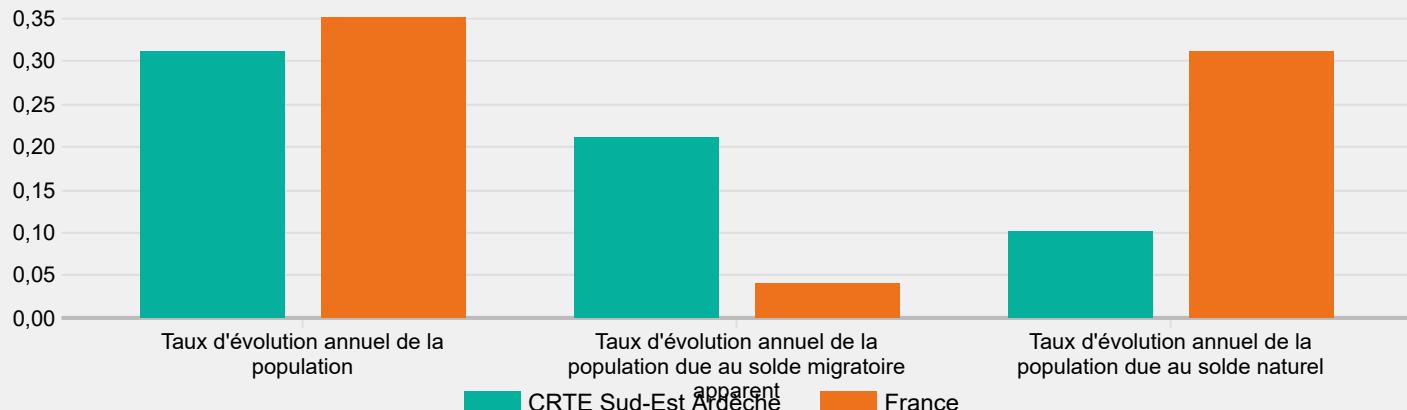
Combien d'habitants mon territoire a-t-il gagné ou perdu ? Est-ce lié au solde naturel et/ou au solde migratoire ?

Indicateurs	CRTE Sud-Est Ardèche	France
Variation annuelle de la population (habitants)	128	233 556
Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)	88	28 099
Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)	41	205 458

Source : Insee, RP - 2013-2018

Dynamiques naturelles et migratoires

Quels déterminants de la croissance démographique par rapport à d'autres espaces ?



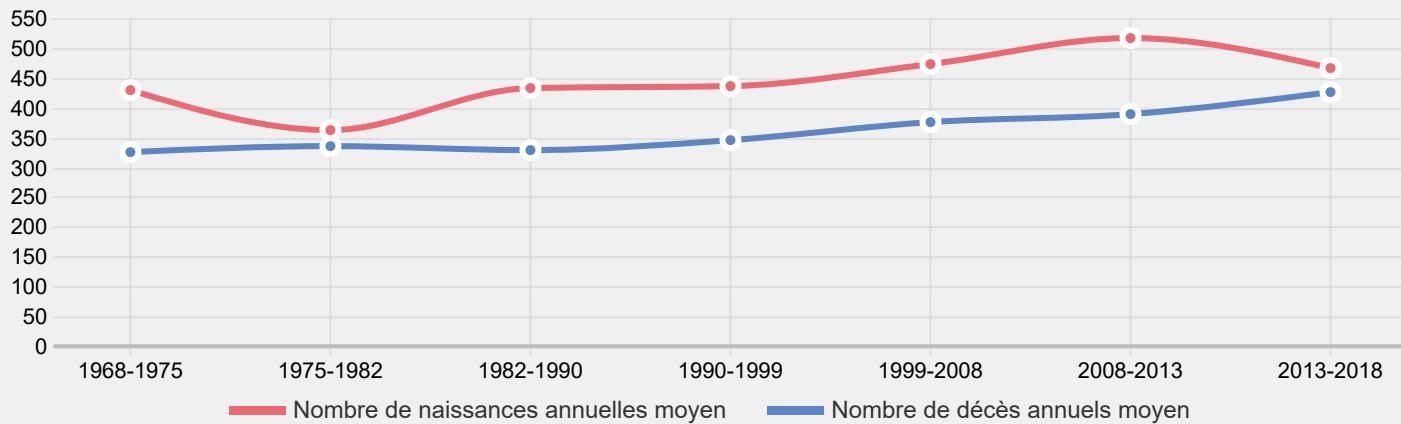
Source : Insee, RP - 2013-2018

Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

Détail du solde naturel

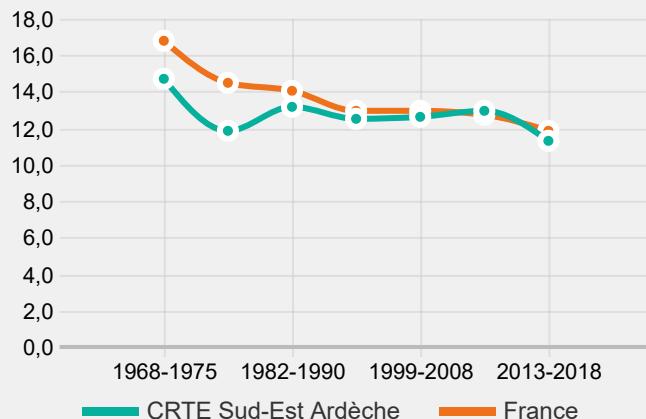
Combien de naissances pour combien de décès ?



Source : Insee, RP

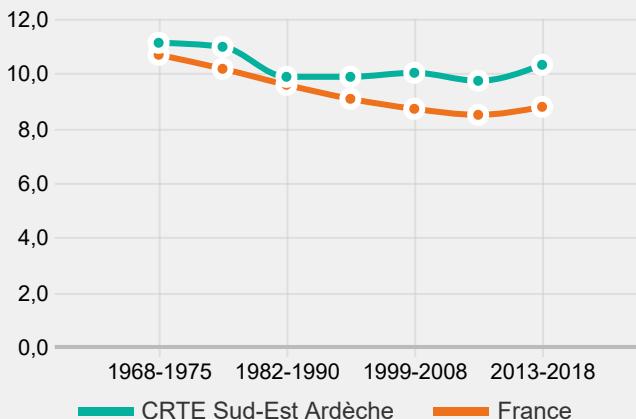
Zoom sur...la natalité

Combien de naissances recensées pour 1 000 habitants ?



Zoom sur... la mortalité

Combien de décès recensés pour 1 000 habitants ?



Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le



ID : 007-240700864-20211216-2021_141-DE

Source : Insee, RP

Source : Insee, RP

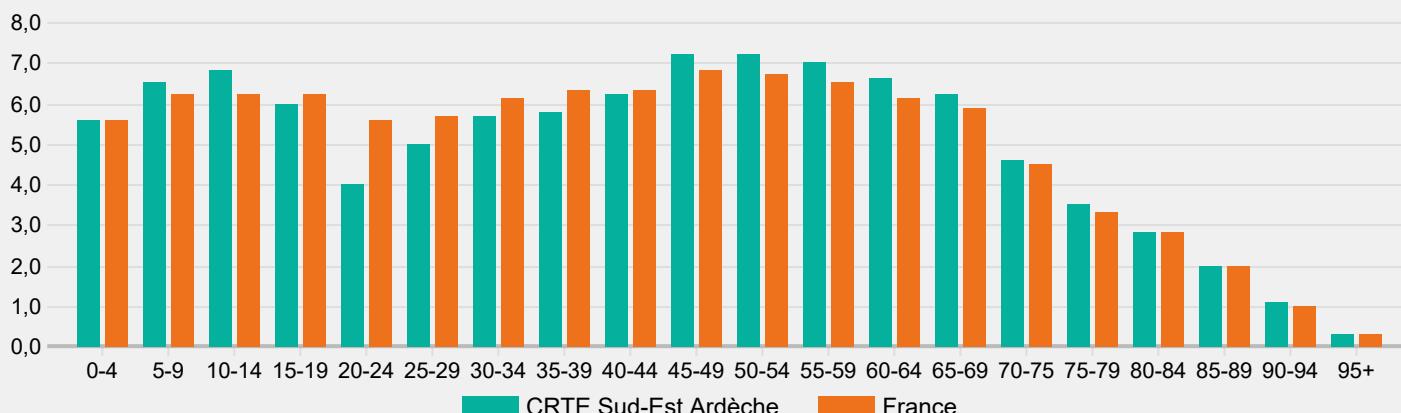
Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Jeunes, adultes, personnes âgées, qui peuple mon territoire ?

Age des populations

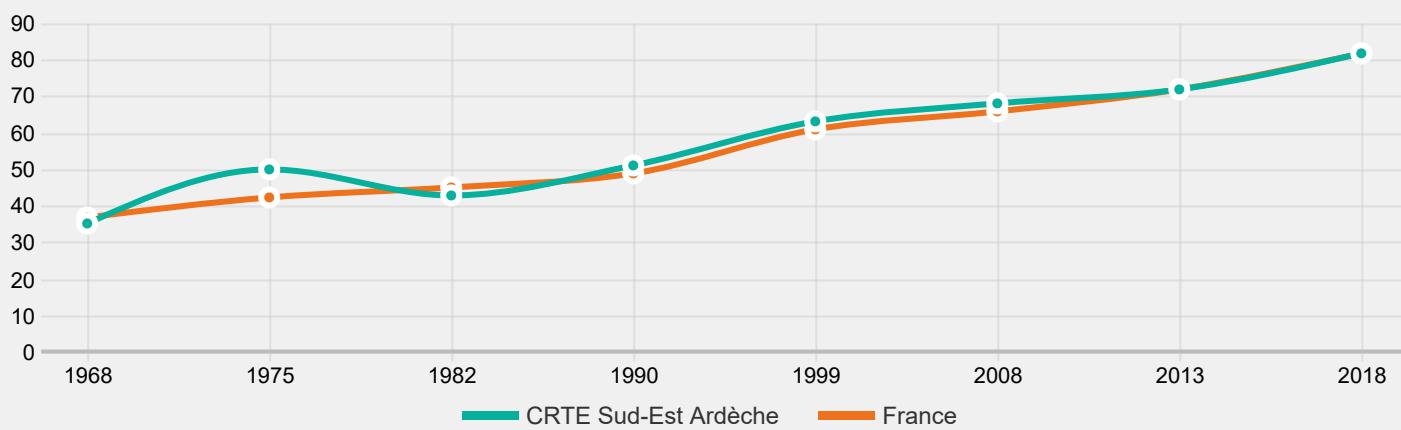
Une lecture fine de la répartition de la population par tranches d'âges quinquennales



Source : Insee, RP - 2018

Equilibre entre personnes âgées et jeunes

Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?



Source : Insee, RP

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Vivre seul, à deux, avec ou sans enfants, quelle est la composition des ménages ?

Petits, grands ménages, présence d'enfants

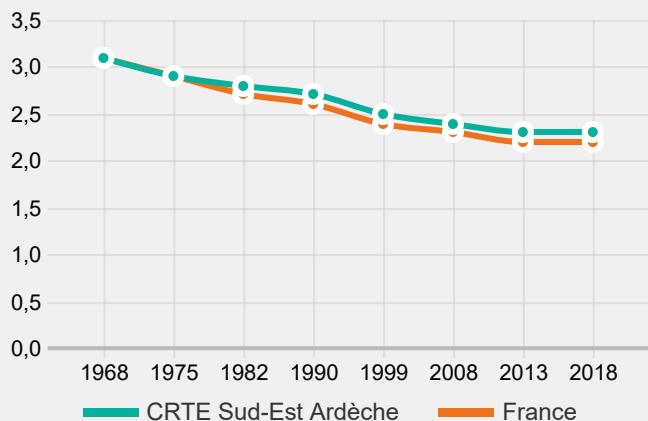
Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?

Indicateurs	CRTE Sud-Est Ardèche	France
Part des ménages d'une seule personne (%)	32,2	36,7
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	29,4	26,1
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	8,7	9,9
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	28,1	25,3

Source : Insee, RP - 2018

Taille moyenne des ménages

Combien de personnes en moyenne par ménage et quelle tendance d'évolution ?

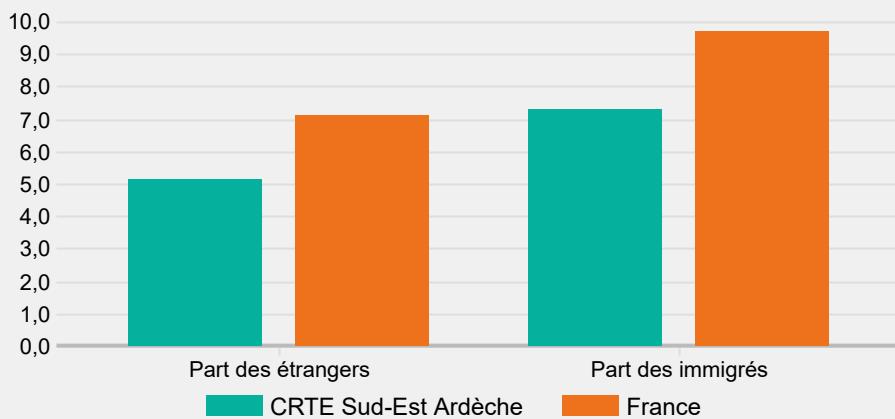


Source : Insee, RP

Quelle représentation des populations étrangères et immigrées sur mon territoire ?

Etrangers et immigrés

Quelle part représentent les étrangers et les immigrés dans la population de mon territoire ?



Source : Insee, RP - 2018

Selon la définition de l'Insee un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. A l'inverse, un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France. A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Quelles différences entre les femmes et les hommes sur mon territoire ?

Femmes / hommes dans l'ensemble de la population

Quel équilibre entre les sexes ?

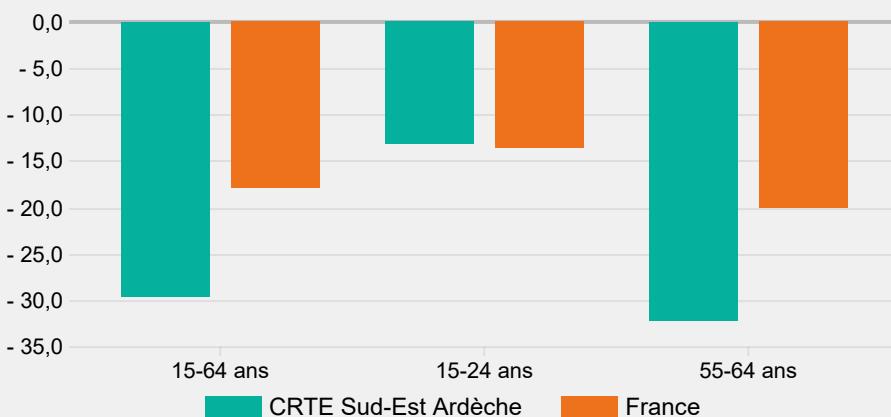
Périodes	CRTE Sud-Est Ardèche	France
2008	1,04	1,07
2013	1,04	1,07
2018	1,03	1,07

Source : Insee, RP

Le ratio femmes / hommes est un indicateur calculé à partir d'une simple division du nombre de femmes sur le nombre d'hommes. Si sa valeur est supérieure à 1, cela signifie qu'il y a plus de femmes que d'hommes. Si ça valeur est inférieur à 1, cela signifie qu'il ya plus d'hommes que de femmes.

Ecart femmes-hommes de la part d'actifs en emploi à temps partiel selon l'âge

Les femmes et les hommes sont-ils égaux face au temps partiel ?



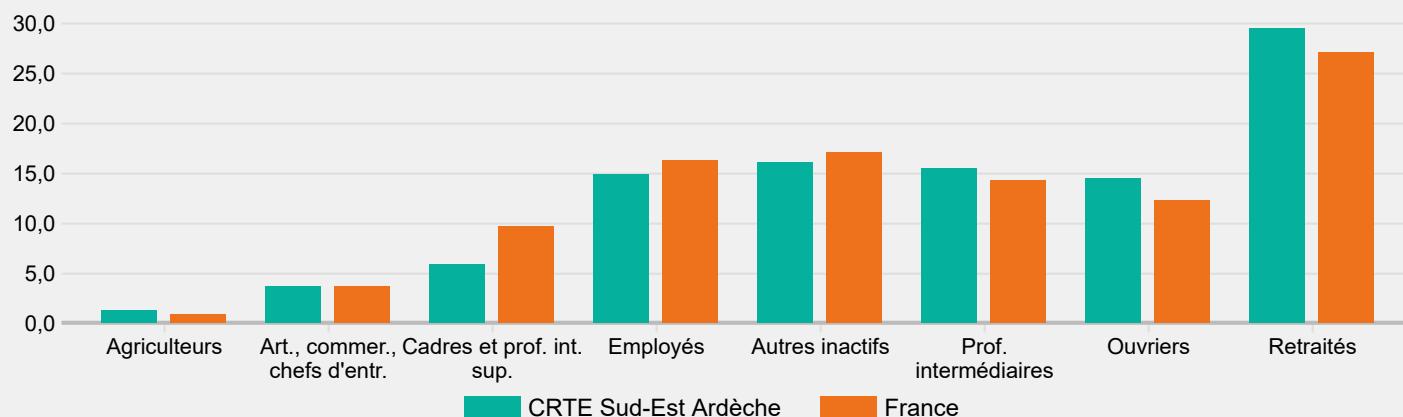
Source : Insee, RP - 2018

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

Cadres, ouvriers, etc., quelle mixité sociale au sein de la population ?

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Quelle est la situation sociale (liée à l'emploi) de ma population ? - Ensemble



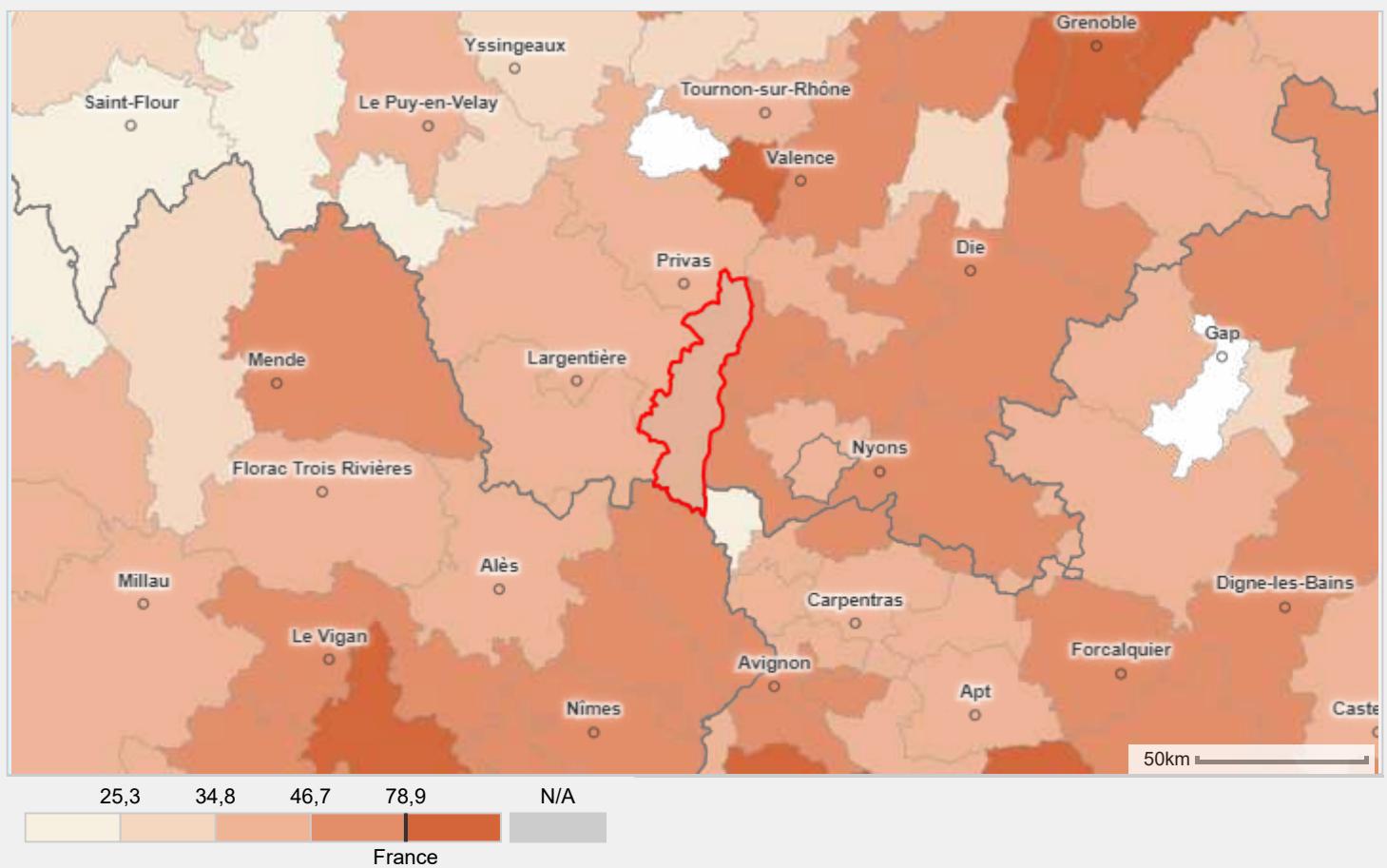
Source : Insee, RP - 2018

Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Nombre de cadres pour 100 ouvriers

Une manière d'approcher la mixité sociale sur mon territoire - CRTE Sud-Est Ardèche



Source : Insee, RP - 2018

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) permet de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "cadres et professions intellectuelles supérieures" à la PCS des "ouvriers". Il permet ainsi d'appréhender à travers une mesure simple la notion de mixité sociale.

Ecart femmes-hommes selon la CSP dans la population (en points de %)

Indicateurs	CRTE Sud-Est Ardèche	France
Agriculteurs exploitants (points de %)	0,8	0,8
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (points de %)	2,9 ▼	3,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures (points de %)	2,1 ▼	3,8
Employés (points de %)	- 14,8 ▼	- 14,3
Autres inactifs (points de %)	- 9,5 ▼	- 5,5
Professions intermédiaires (points de %)	1,5 ▲	- 1,1
Ouvriers (points de %)	17,7 ▲	15,6
Retraités (points de %)	- 0,8 ▲	- 2,5

L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "agriculteurs" à l'ensemble de la population. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

Source : Insee, RP 2008-2013-2018 - 2018

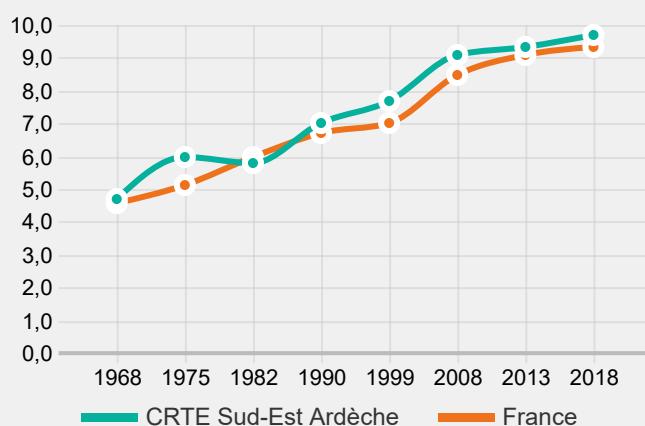
Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?

Des personnes âgées en nombre ?

Les personnes âgées et leur évolution

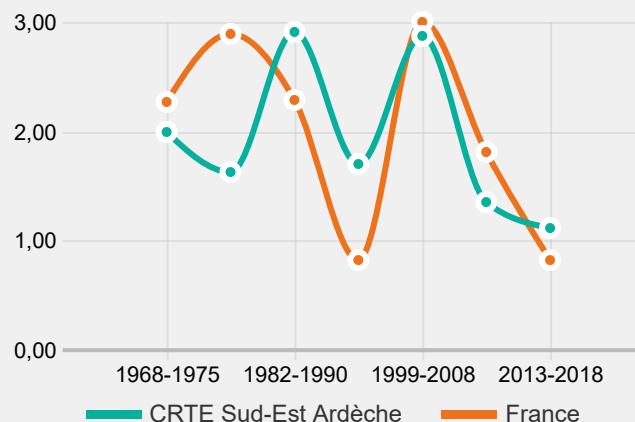
Quelle est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?



Source : Insee, RP

Vieillissement

Evolution des personnes âgées de 75 ans et plus



Source : Insee, RP

Quelle offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées ?

Vivre en structure d'hébergement

Quelle part des 75 ans et plus vit dans des structures d'hébergement dédiées ?

Indicateurs	CRTE Sud-Est Ardèche	France
Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%)	14,8	▲ 9,4

Source : Insee, RP 2008-2013-2018 - 2018

Offre à destination des personnes âgées

Combien de places recense-t-on dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et quels besoins couvrent-elles ?

	Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (places)	
	CRTE Sud-Est Ardèche	France
Ensemble	672	726 758
Etablissements pour personnes âgées autonomes	15	121 592
Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer	657	600 683

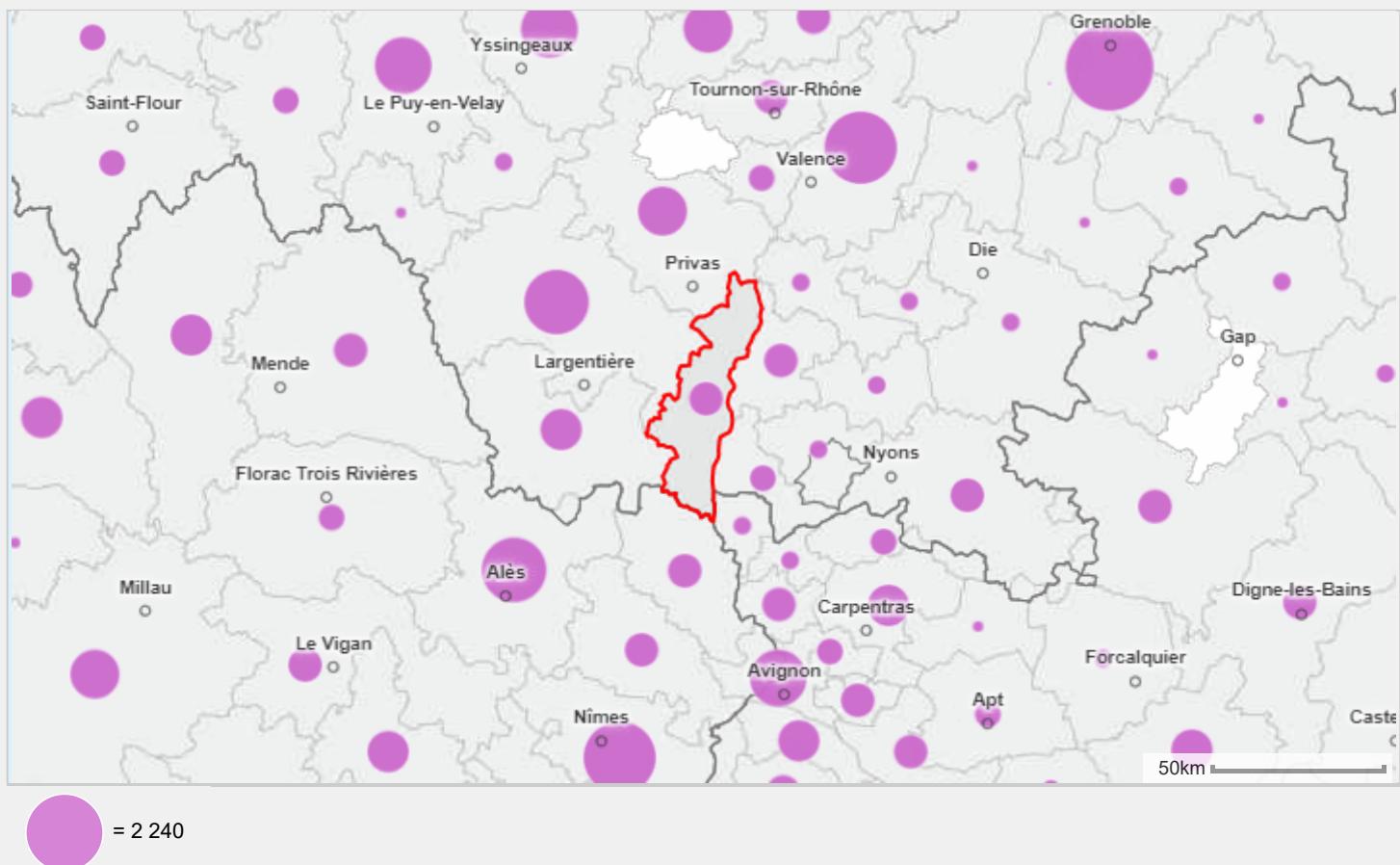
Source : Finess, 31/12/2020

Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?

Localisation de l'offre

Où se situe l'offre en structures d'hébergement pour personnes âgées sur ou à proximité de mon territoire ? Quelles capacités d'accueil ? - CRTE Sud-Est Ardèche



Source : Finess, 2019

Le nombre de places dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées est extrait de la base Finess. Celle-ci fournit des informations sur la localisation et les capacités d'accueil des structures d'hébergement pour personnes âgées. Ces données permettent de distinguer le nombre de places/logements dédiés à l'accueil de personnes âgées autonomes (ex : logement dans une résidence senior), des places dédiées à l'accueil de personnes dépendantes - dont celles atteintes de la maladie d'Alzheimer - (ex : place en EHPAD).

Quels enjeux autour du maintien à domicile des personnes âgées ?

Vivre seul à son domicile

Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? - Ensemble

Indicateurs	CRTE Sud-Est Ardèche	France
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	1 308	2 390 783
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	38,2 ▼	42,5

Besoins potentiels en maintien à domicile

Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?

	personnes		%	
	CRTE Sud-Est Ardèche	France	CRTE Sud-Est Ardèche	France
Femmes	930	1 853 369	71,3	77,5
Hommes	374	536 733	28,7	22,5
Total	1 304	2 390 102	100,0	100,0

Source : Insee, RP - 2018

Source : Insee, RP - 2018

Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

Une jeunesse en nombre, des populations à former ?

Population en âge d'être scolarisée

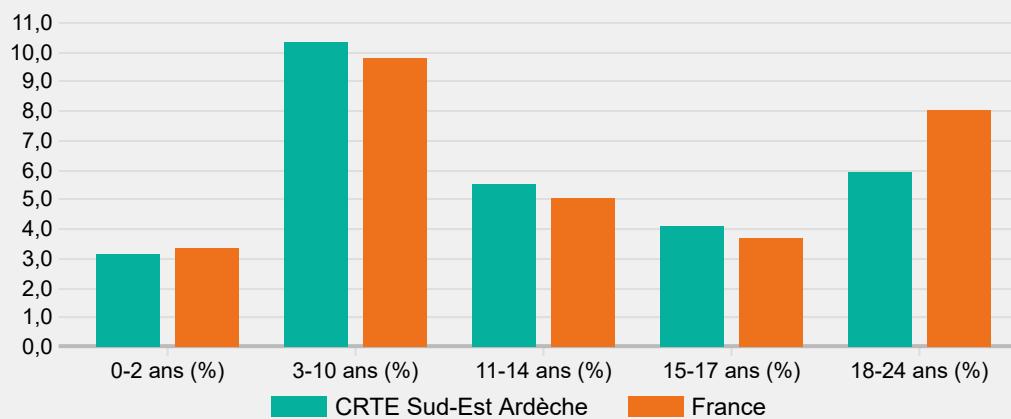
Combien d'enfants, d'adolescents potentiellement concernés par des besoins de scolarisation ?

Indicateurs	CRTE Sud-Est Ardèche
0-2 ans (enfants)	1 311
3-10 ans (enfants)	4 283
11-14 ans (adolescents)	2 290
15-17 ans (adolescents)	1 719
18-24 ans (personnes)	2 461

Source : Insee, RP - 2018

Population en âge d'être scolarisée - suite

Quelle part dans la population et quelles différences par rapport aux autres territoires ?



Source : Insee, RP - 2018

Les diplômés du supérieur

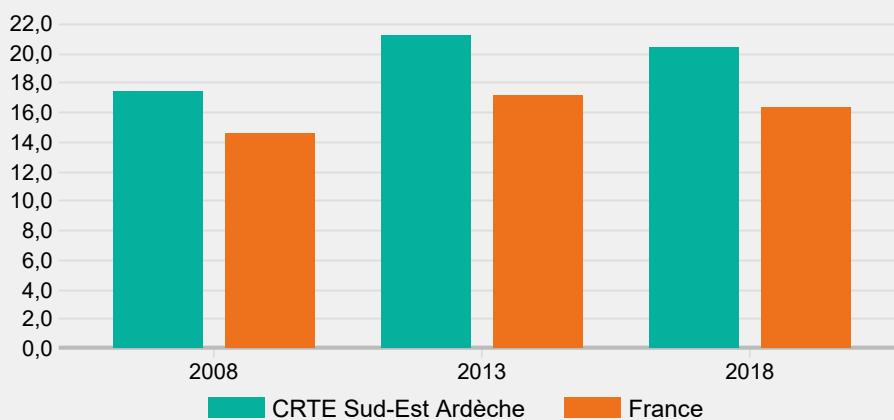
Mon territoire accueille-t-il, plus que d'autres, une population de diplômés ? - Ensemble

Indicateurs	CRTE Sud-Est Ardèche	France
Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)	24,5	30,7

Source : Insee, RP - 2018

Les jeunes en difficulté d'insertion

Quelle est la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire décolorisés ou confrontés à des difficultés d'insertion ?



Source : Insee, RP - 2017

Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

Quelles conditions d'accueil à l'école, au collège et au lycée ?

Offre dans le premier degré (maternelle et élémentaire) et le second degré (collège et lycée)

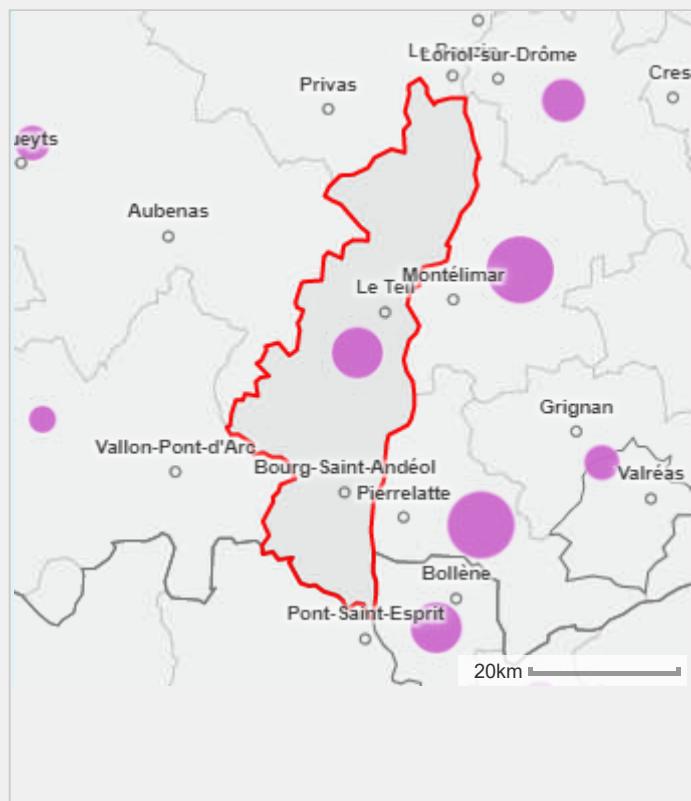
Quels sont les effectifs d'élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées situés sur mon territoire ?

Ecoles maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecoles élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)	
Ensemble	768	3 671	2 286	1 596

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des écoles maternelles et leurs capacités d'accueil

CRTE Sud-Est Ardèche



Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Enseignement public et privé

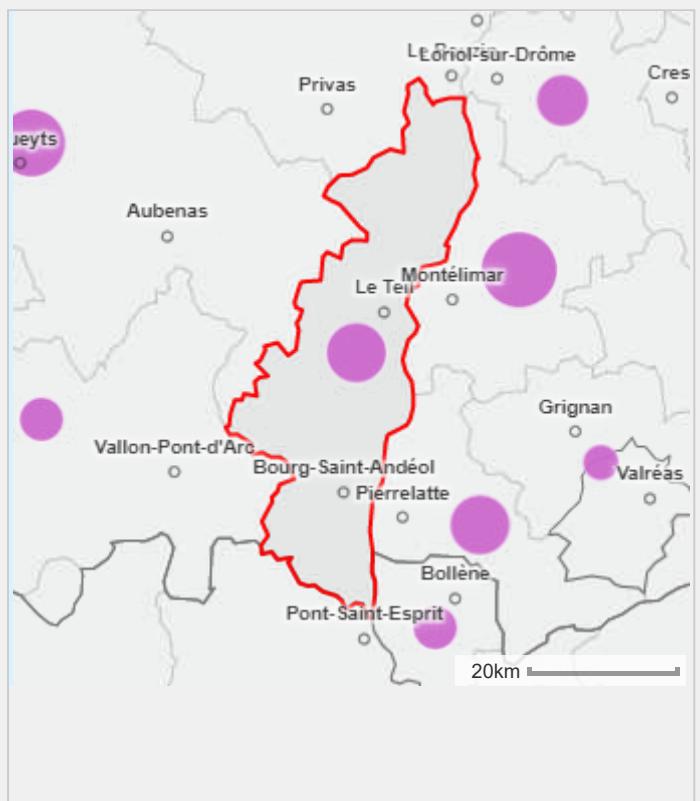
Quelle part les établissements d'enseignement public représentent-ils dans l'offre de formation du premier et du second degré ? - Public

Indicateurs	CRTE Sud-Est Ardèche	France
Part des effectifs scolaires en maternelle dans le public (%)	100,0	99,3
Part des effectifs scolaires en élémentaire dans le public (%)	70,4 ▼	82,4
Part des effectifs scolaires au collège dans le public (%)	67,6 ▼	78,6
Part des effectifs scolaires au lycée dans le public (%)	43,7 ▼	78,8

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des écoles élémentaires et leurs capacités d'accueil

CRTE Sud-Est Ardèche



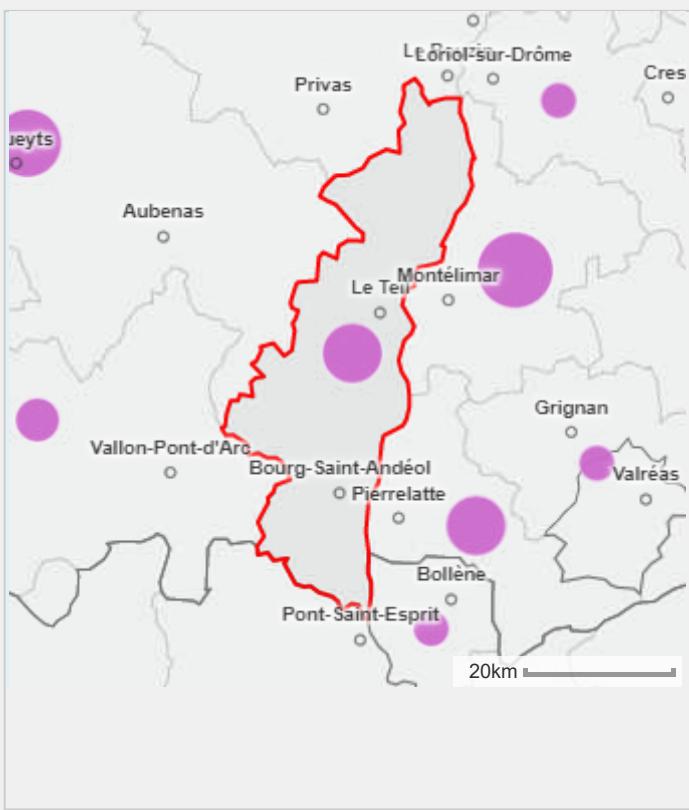
Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

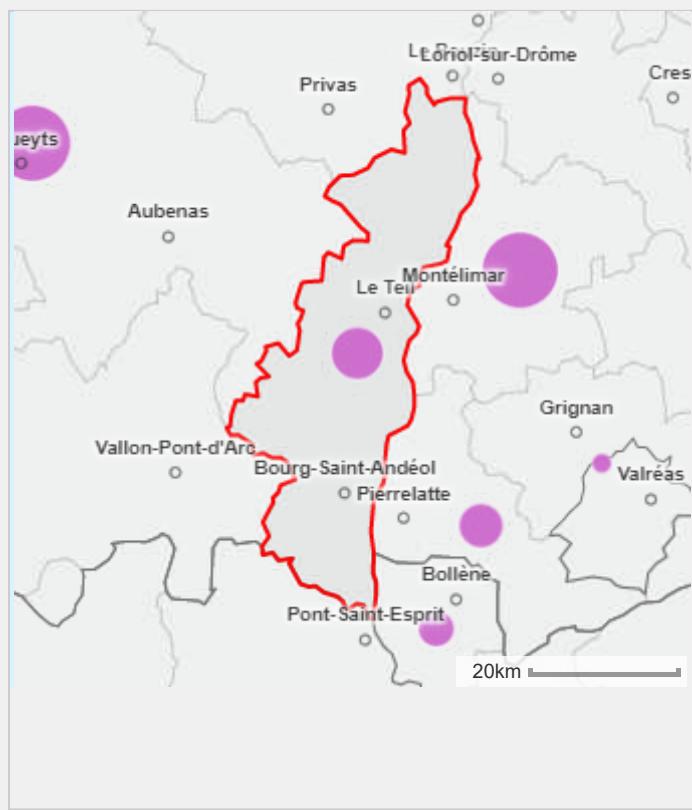
Zoom sur...la localisation des collèges et leurs capacités d'accueil

CRTE Sud-Est Ardèche



Zoom sur...la localisation des lycées et leurs capacités d'accueil

CRTE Sud-Est Ardèche



Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

L'offre d'enseignement supérieur, un levier de développement disponible sur le territoire ?

Evolution des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur

Combien d'étudiants accueillent les établissement d'enseignement supérieur présents sur mon territoire ? Ces effectifs ont-il beaucoup évolué au cours des 10 dernières années ?

	Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits)	Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)		
	CRTE Sud-Est Ardèche	France	CRTE Sud-Est Ardèche	France
Total des formations d'enseignement supérieur	40	2 735 028	- 7,0	22,7
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	40	254 265	- 7,0	9,5
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	0	85 121	N/A	6,6
Grands établissements MENESR	0	113 889	N/A	244,8
Universités	0	1 547 098	N/A	10,5
Universités de technologie (UT)	0	10 169	N/A	23,3
Etablissements d'enseignement universitaire privés	0	36 801	N/A	58,5
ESPE	0	65 697	N/A	N/A
Écoles normales supérieures (ENS)	0	5 920	N/A	43,6
Instituts nationaux polytechniques (INP)	0	3 881	N/A	- 42,6
Autres formations d'ingénieurs	0	104 779	N/A	28,5
Ecole de commerce, gestion et comptabilité	0	162 752	N/A	67,8
Écoles juridiques et administratives	0	6 915	N/A	- 4,1
Écoles paramédicales et sociales	0	133 346	N/A	- 2,2
Écoles supérieures art et culture	0	90 810	N/A	51,8
Autres écoles de spécialités diverses	0	56 684	N/A	13,6

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, rentrée 2018 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, rentrées 2008-2018

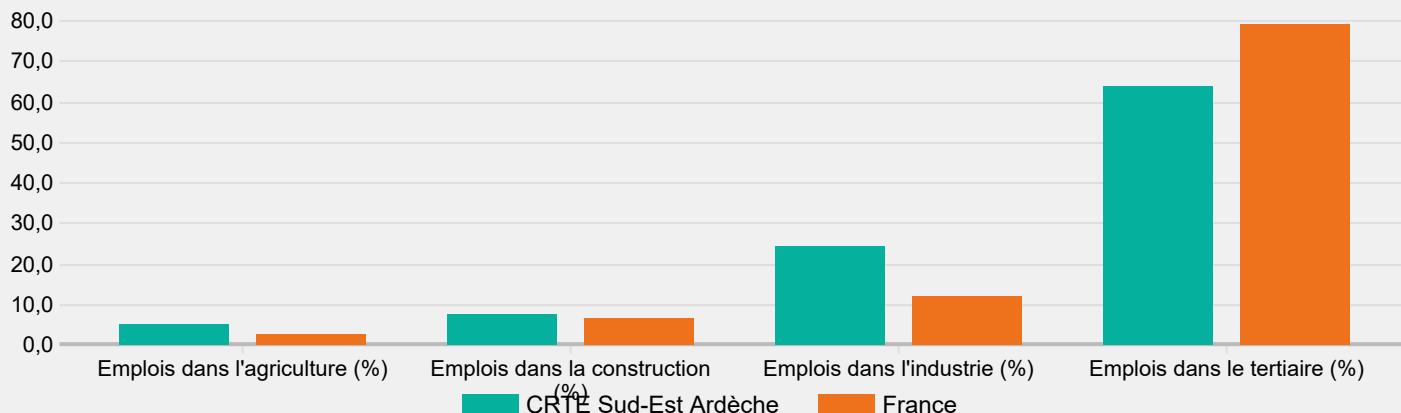
Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Comment se structure le tissu économique local ?

Les emplois locaux

Dans quels secteurs d'activité les emplois locaux sont-ils spécialisés ?



Source : Insee, RP - 2018

La taille des établissements selon le nombre de salariés

Le tissu économique local est-il dépendant de "grands" employeurs ou est-il constitué exclusivement de petits et moyens établissements ?

	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CRTE Sud-Est Ardèche	France	CRTE Sud-Est Ardèche	France
Ensemble	2 993	6 053 756	100,0	100,0
0 ou inconnu	2 369	4 520 613	79,2	74,7
1 à 9 salariés	550	1 242 446	18,4	20,5
10 à 19 salariés	39	150 676	1,3	2,5
20 à 49 salariés	21	91 009	0,7	1,5
50 à 99 salariés	11	28 227	0,4	0,5
100 à 249 salariés	1	14 920	0,0	0,2
250 salariés et plus	2	5 865	0,1	0,1

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2019

Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi

Comment se traduisent les dynamiques économiques en termes d'évolution du nombre d'emplois

Indicateurs	CRTE Sud-Est Ardèche	France
Taux d'évolution annuel de l'emploi (%)	0,67	▲ 0,19

Source : Insee, RP - 2013-2018

Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

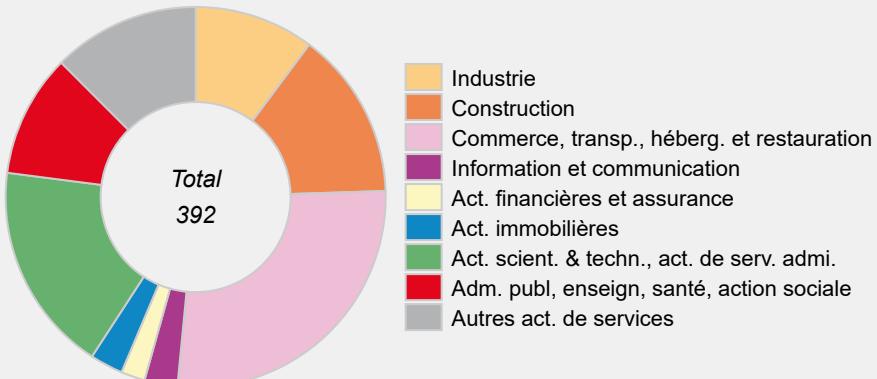
CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Quelles sont les dynamiques de développement économique sur le territoire ?

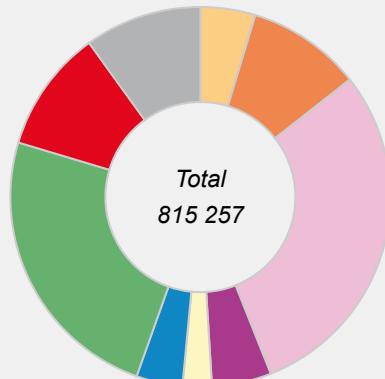
Nombre d'entreprises créées chaque année selon les secteurs d'activité

Combien d'entreprises ont été créées et quels sont les secteurs d'activité les plus dynamiques ?

CRTE Sud-Est Ardèche



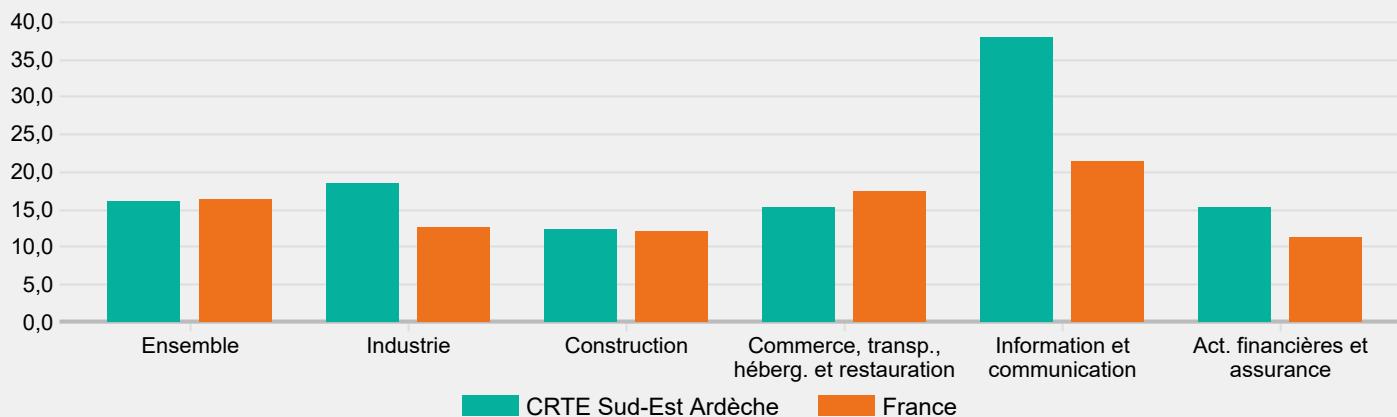
France



Source : Insee, Répertoire des Etablissements et des Entreprises (REE) - 2019

Taux de création d'entreprises (partie 1)

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires ?



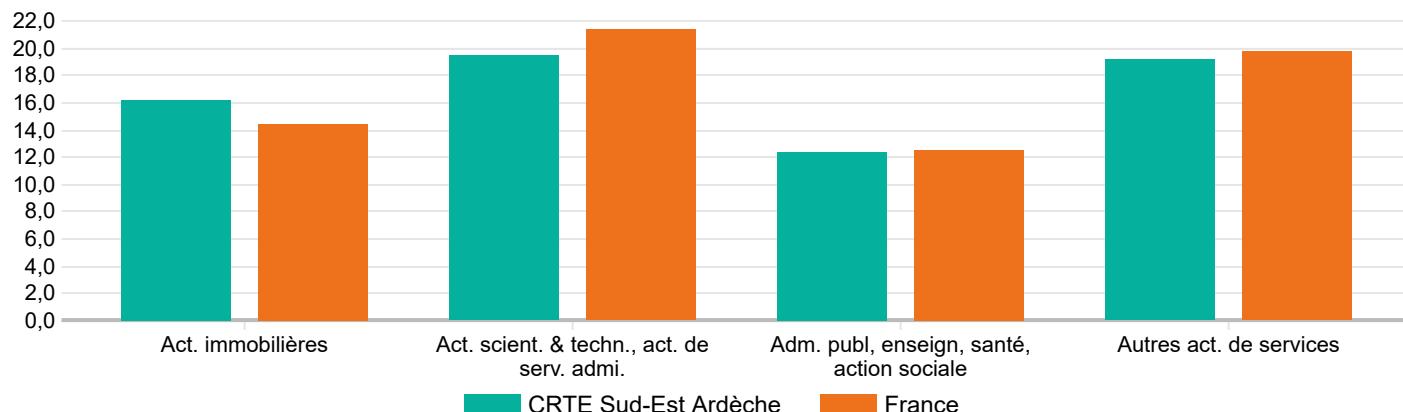
Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Taux de création d'entreprises (partie 2)

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Le taux de création d'entreprises correspond au nombre d'entreprises créées au cours d'une année sur le total des entreprises existantes. Cet indicateur est ici décliné par secteur d'activité.

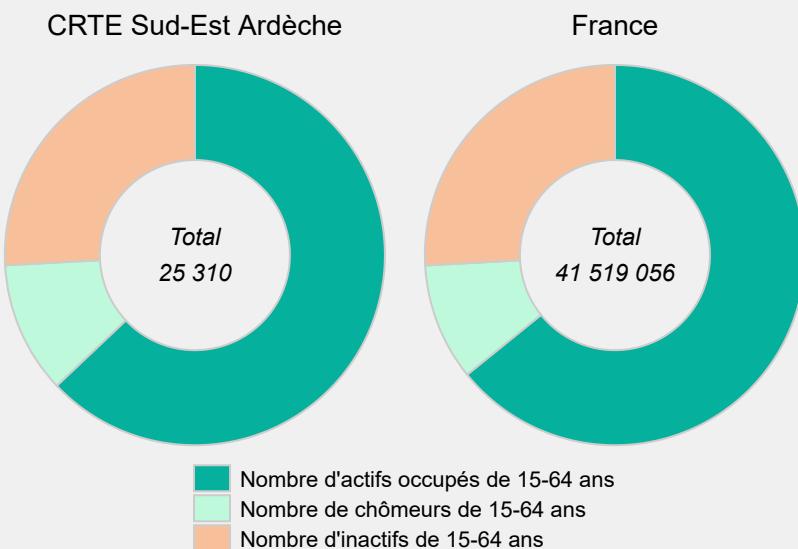
Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Comment se répartit la population en âge de travailler ? Combien d'emplois sont proposés localement ?

Répartition de la population en âge de travailler (15-64 ans)

Comment se répartit la population en âge de travailler entre personnes ayant un emploi, celles au chômage et les "inactifs" - Ensemble



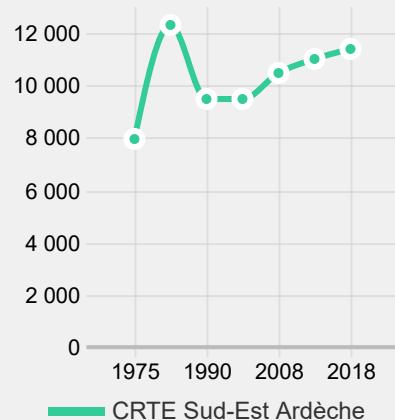
Source : Insee, RP - 2018

La population "inactive" correspond à la population des 15-64 ans qui ne se déclare ni en emploi, ni au chômage. A titre d'exemple, il peut s'agir d'étudiants ou de personnes "au foyer".

Source : Insee, RP

Nombre d'emplois

Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?



Les personnes exclues du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi sont-elles nombreuses sur mon territoire ?

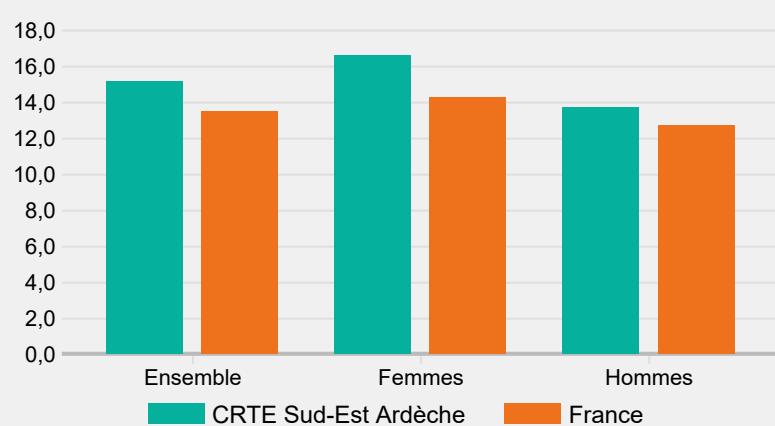
Les principales mesures du chômage

1. Le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le BIT, agence spécialisée de l'Onu, définit un chômeur comme une personne qui est à la fois en âge de travailler (15 ans ou plus), qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête (ne serait-ce qu'une heure), est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui débutera moins de trois mois après l'interrogation. **C'est la définition du BIT que retient l'Insee pour mesurer le chômage en France, à partir de l'enquête Emploi.**

Taux de chômage

Quel est le taux de chômage chez les 15-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2018

Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

2. Le taux de chômage localisé

L'enquête Emploi, couplée avec les données administratives venant de Pôle emploi, fournit les données officielles sur le taux de chômage à l'échelle de la région, du département, de la zone d'emploi et de l'intercommunalité.

À un niveau géographique plus fin, seules deux sources fournissent des données sur les personnes à la recherche d'un emploi : les données de Pôle emploi, et les enquêtes annuelles de recensement.

3. Le chômage au sens du recensement de la population

Le questionnaire du recensement permet de se rapprocher des critères retenus dans l'enquête Emploi, mais l'interrogation est moins précise. Les chômeurs au sens du recensement ne sont donc pas forcément des chômeurs au sens du BIT, et inversement. Les deux concepts ne peuvent être comparés.

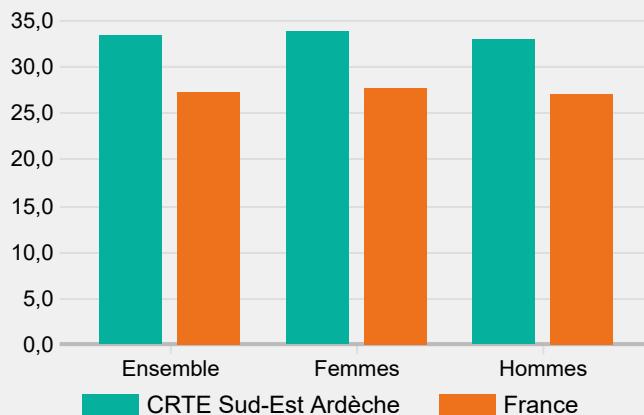
Les chômeurs, au sens du recensement de la population de l'Insee, sont en effet constitués d'une part des personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont en outre déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part, des personnes de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Le taux de chômage au sens du recensement est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement et le nombre de personnes actives au sens du recensement (en emploi + au chômage). Il constitue, du fait du mode de recensement désormais en vigueur, une valeur moyenne sur cinq ans disponible trois ans après le millésime du recensement.

Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Zoom sur...le chômage des jeunes

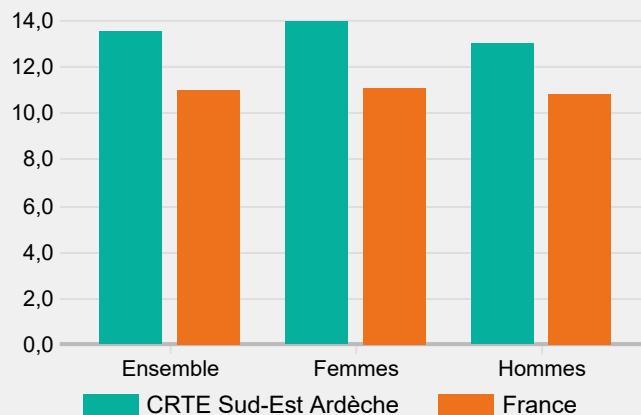
Quel est le taux de chômage chez les 15-24 ans ?



Source : Insee, RP - 2018

Zoom sur...le chômage des seniors

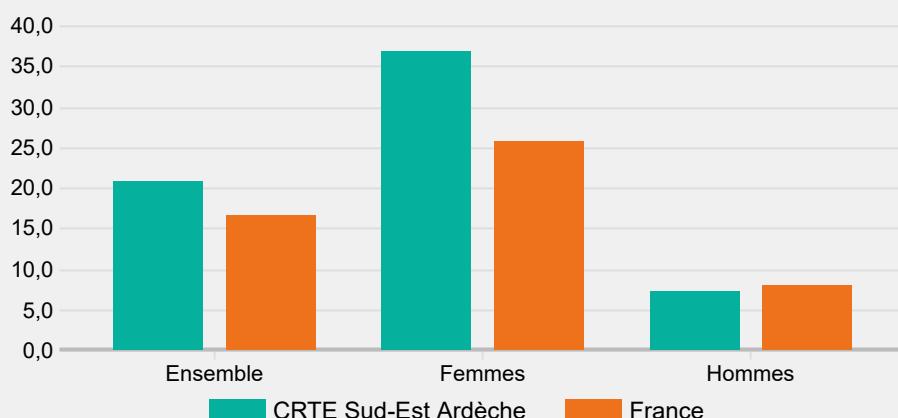
Quel est le taux de chômage chez les 55-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2018

Les actifs ayant une activité professionnelle à temps partiel

Quelle est la part des actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein ?



Source : Insee, RP - 2018

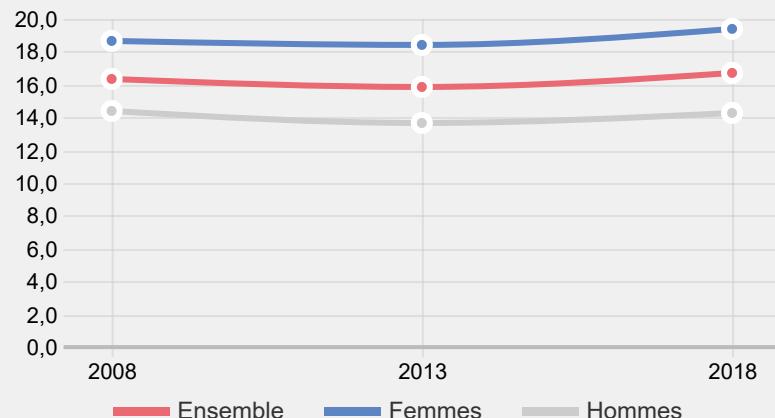
Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure.

Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Les salariés en emploi précaire

Quelle est la part des salariés vivant sur mon territoire mais dont l'emploi n'est pas stable ?



Source : Insee, RP

Les emplois précaires correspondent à la part des contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

Quels sont les enjeux autour des déplacements domicile-travail dans mon territoire ?

Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail

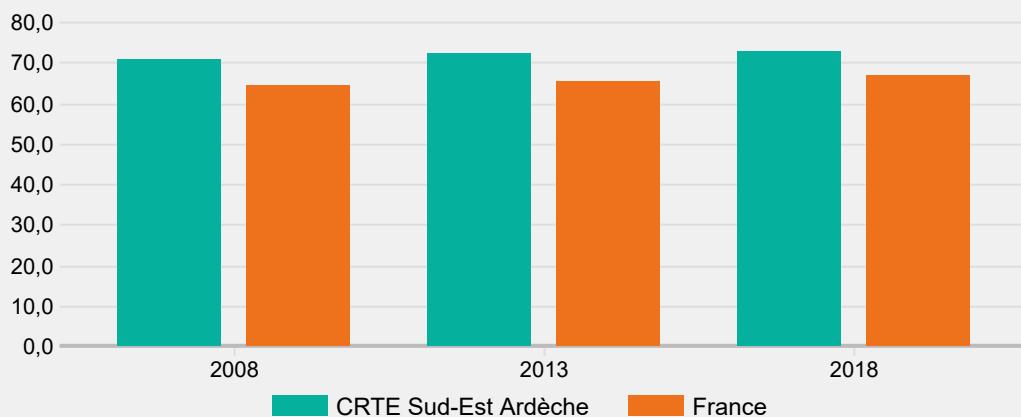
Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ? En deux roues ?

Indicateurs	CRTE Sud-Est Ardèche	France
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	87,4	70,4
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	1,7	15,2
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	2,1	4,1

Source : Insee, RP - 2018

Les actifs qui changent de commune pour rendre sur leur lieu de travail

Quelle est la part des actifs qui vivent et travaillent dans des communes différentes



Source : Insee, RP 2008-2013-2018

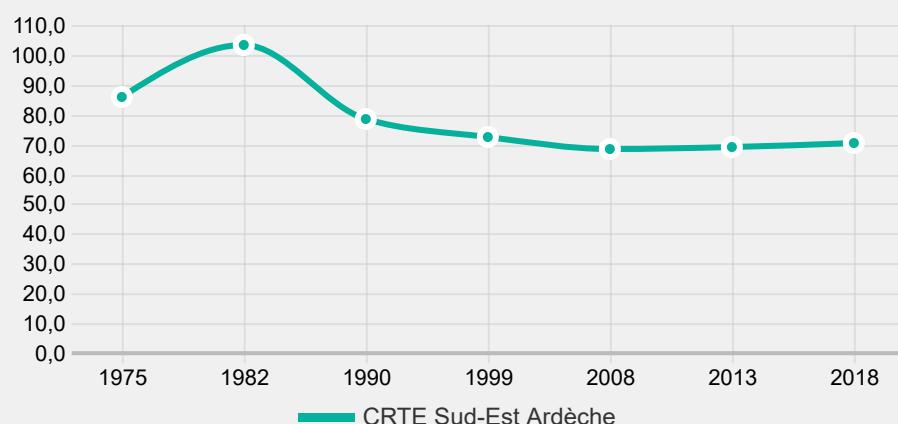
Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Quelle est la proximité entre mon territoire et les pôles d'emplois voisins ?

Evolution de l'indice de concentration de l'emploi

La fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle de mon territoire s'est-elle renforcée au cours du temps ?



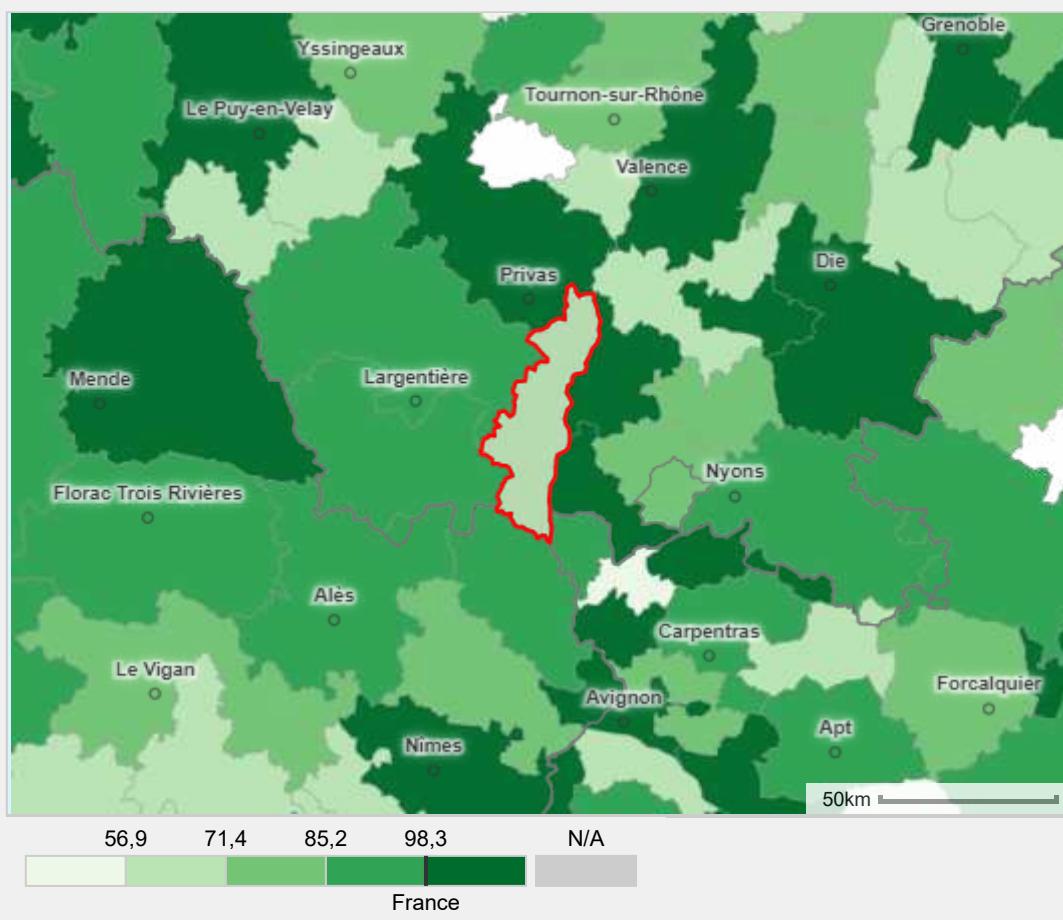
Source : Insee, RP

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident.

Cet indicateur permet d'apprecier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

Les pôles d'emplois situés à proximité

Indice de concentration de l'emploi : comment se structure géographiquement le marché du travail autour de mon territoire ? - CRTE Sud-Est Ardèche



Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

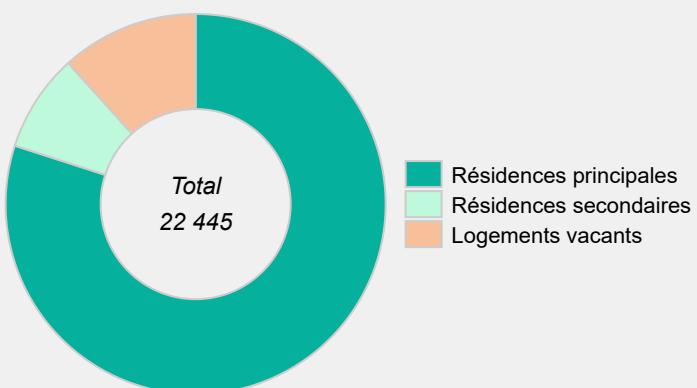
Quelle part de l'offre de logements sert à accueillir des habitants tout au long de l'année, uniquement à titre occasionnel et quelle part est inoccupée (vacance) ?

Le parc de logements

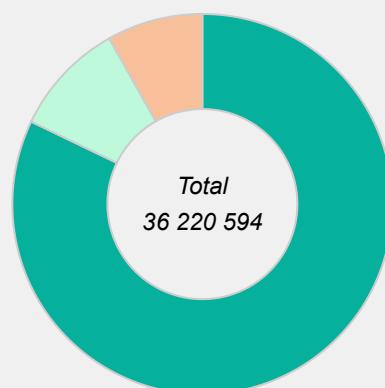
Quelle proportion des logements est occupée tout au long de l'année ? Quelle part n'est utilisée que ponctuellement (résidences secondaires) ?

Quelle part est inoccupée (vacance) ?

CRTE Sud-Est Ardèche



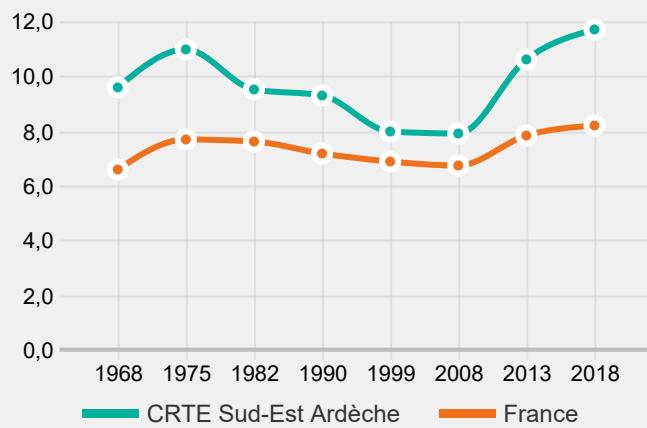
France



Source : Insee, RP - 2018

Zoom sur...la part des logements vacants

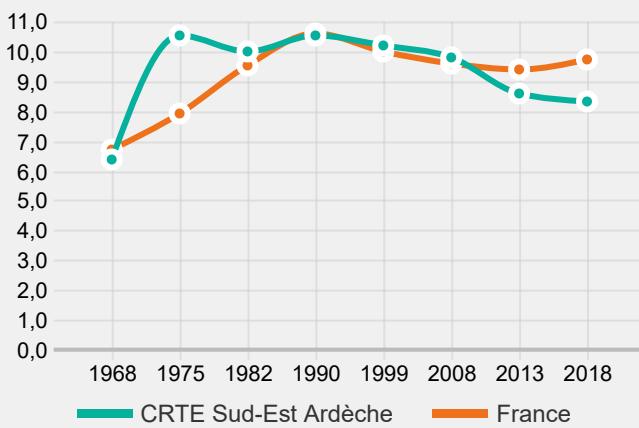
La part des logements inoccupés a-t-elle globalement diminué (par exemple par le biais des réhabilitations) ou a-t-elle augmenté (par exemple par le biais de désaffections pour certains types de bien) au cours des dernières décennies ?



Source : Insee, RP

Zoom sur...la part des résidences secondaires

La part des logements occupés occasionnellement ou en tant que résidence secondaire a-t-elle progressé ou diminué ? L'entretien du parc immobilier local est-il de plus en plus lié à des propriétaires qui ne résident pas en permanence sur place ?



Source : RP, Insee

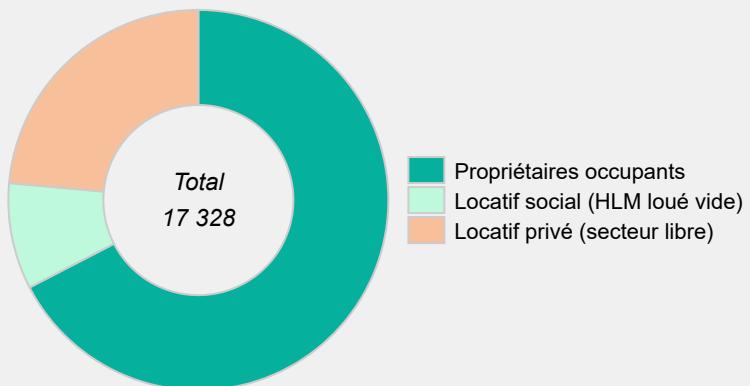
CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Quelles caractéristiques et quelle occupation des résidences principales ?

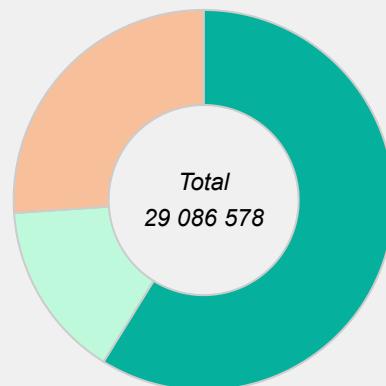
Nombre et part des résidences principales selon le statut d'occupation

Quelle part de logements est occupée par des propriétaires occupants ? Par des locataires du parc social ou du parc privé ?

CRTE Sud-Est Ardèche



France



Source : Insee, RP - 2018

Taille moyenne des ménages selon le statut d'occupation

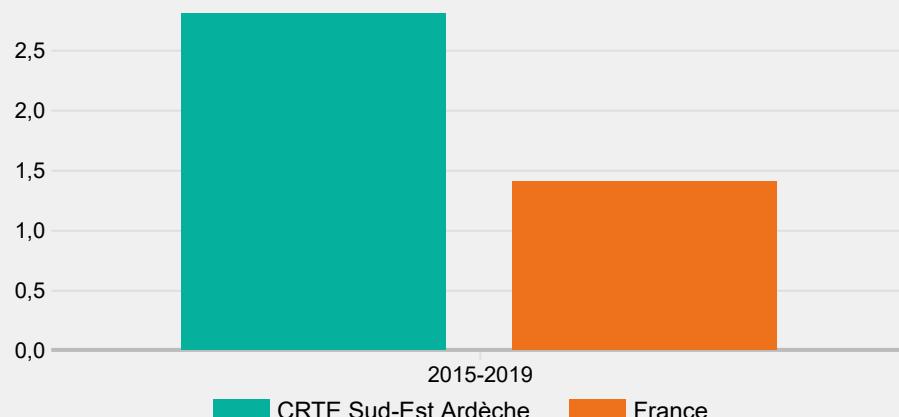
Combien de personnes vivent en moyenne dans les résidences principales occupées par des propriétaires, par des locataires du parc social et des locataires du parc privé ? Quelles sont les différences d'occupation au sein du parc ?

Période	Propriétaires occupants (personnes par ménage)		Locatif social (personnes par ménage)		Locatif privé (personnes par ménage)	
	CRTE Sud-Est Ardèche	France	CRTE Sud-Est Ardèche	France	CRTE Sud-Est Ardèche	France
2008	2,4	2,4	2,7	2,4	2,1	2,0
2013	2,4	2,4	2,6	2,3	2,1	1,9
2018	2,3	2,3	2,5	2,3	2,1	1,9

Source : Insee, RP

Evolution annuelle du nombre de logements sociaux

Comment a évolué en moyenne chaque année le parc locatif social au cours des 5 dernières années ?



Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), 2014-2019

Créé en 2011, le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs « ordinaires » des bailleurs sociaux au 1er janvier de l'année de collecte (nombre de logements, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité, niveau des loyers, financement et conventionnement). L'enquête est annuelle et la transmission des informations incombe au propriétaire des logements locatifs sociaux.

Une absence de données ci-contre indique que le territoire ne compte pas de logements sociaux à N-5 au sens du RPLS.

Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Une construction dynamique ?

Les constructions neuves

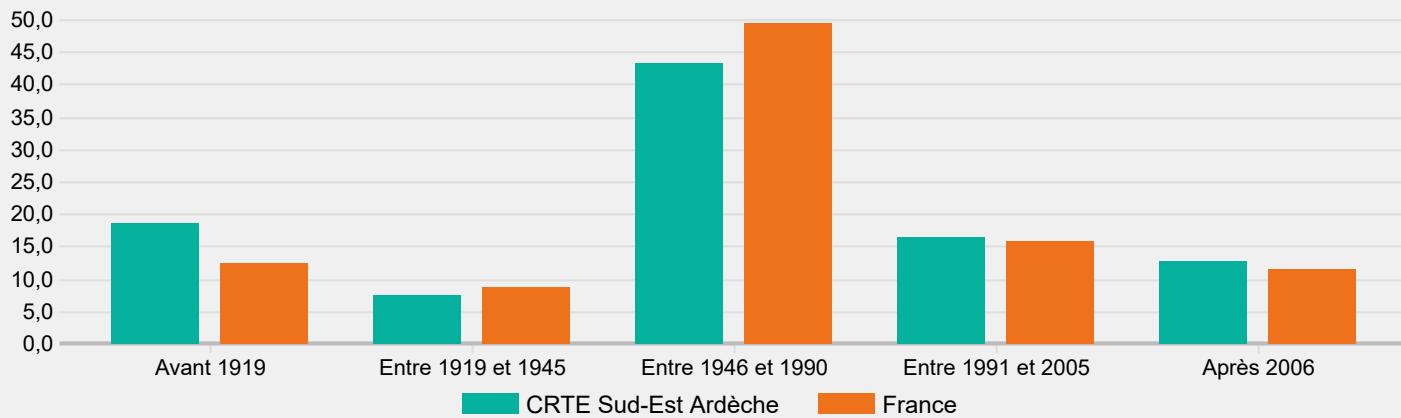
Une construction immobilière dynamique ? Quelle surface en moyenne pour les nouveaux logements ?

Indicateurs	CRTE Sud-Est Ardèche	France
Nombre de logements commencés (constructions neuves) (logements par an pour 1 000 habitants)	3,1 ▼	4,7
Surface moyenne des logements commencés (constructions neuves) (m ²)	103,0 ▲	79,7

Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Sit@del 2, 2008-2012 et 2013-2017 - 2015-2019

L'ancienneté de construction des résidences principales

Le parc de logements du territoire se caractérise-t-il par son ancienneté ? ?



Source : Insee, RP 2013-2018 - 2018

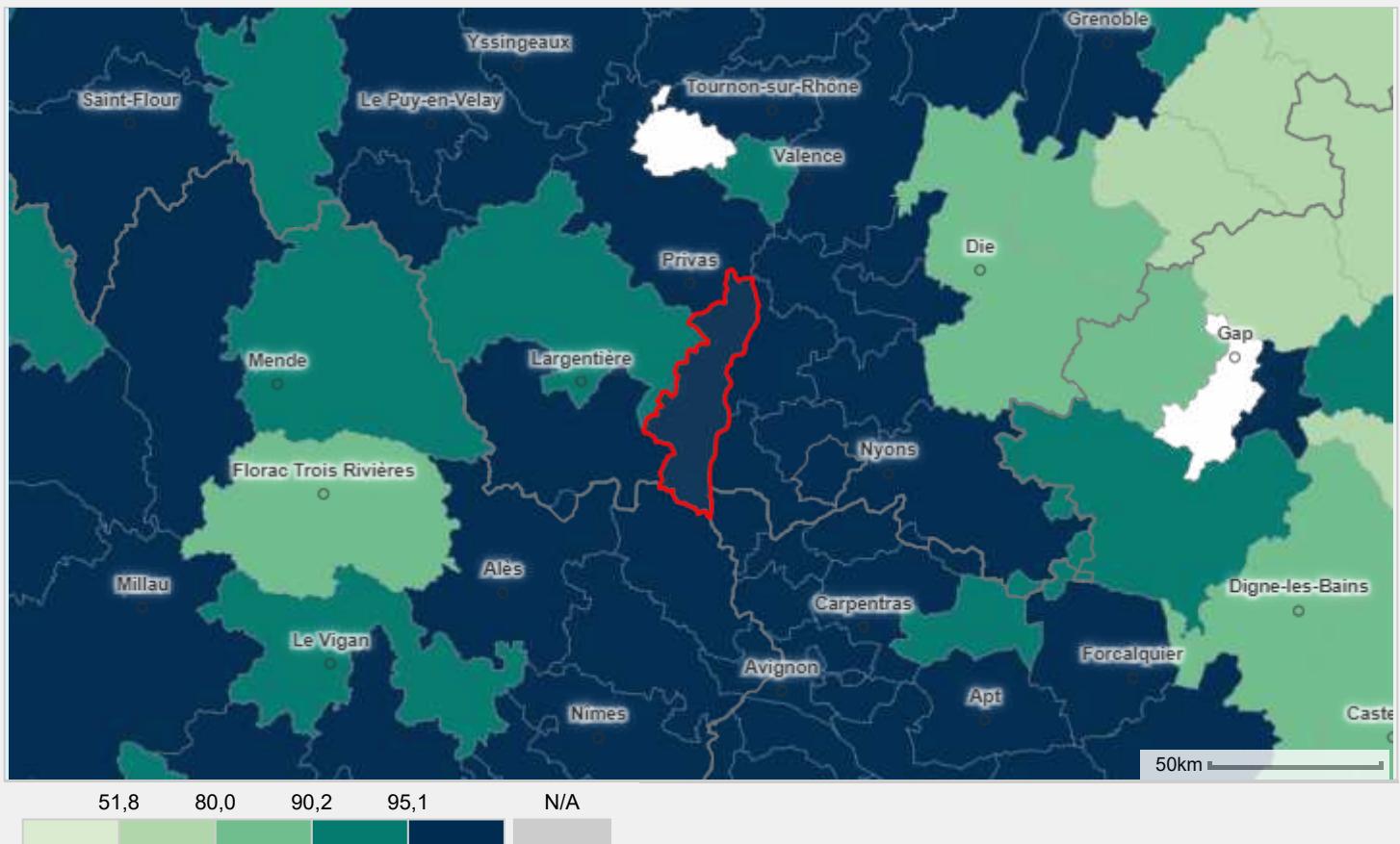
Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la technologie 4G ?

Part de la surface du territoire couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire au réseau mobile 4G vis-à-vis des territoires environnants ? - CRTE Sud-Est Ardèche



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2021

Ces proportions reflètent la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accès à un service, tel que les opérateurs l'affichent sur leurs cartes de couverture. Elles sont le résultat d'une modélisation informatique, produite par les opérateurs. Celles-ci sont théoriques et prennent en compte de multiples paramètres liés au réseau de l'opérateur. Comme toute simulation informatique théorique, il se peut que, localement, la réalité du terrain ne soit pas conforme à la simulation. De plus, la couverture peut varier selon un certain nombre d'éléments, telles que la typologie du terrain (montagnes, vallées, forêts...), la densité d'habitat de la zone, la sensibilité du terminal ou encore le fait d'être à l'intérieur d'un bâtiment.

Comparaison temporelle de la part de surface couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)

Comment a évolué l'accessibilité au réseau mobile 4G sur mon territoire ?

Périodes	CRTE Sud-Est Ardèche	France
2019	89,8	82,2
2021	98,5	85,7

Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017, du 3ème trimestre 2019 et du 1er trimestre 2021

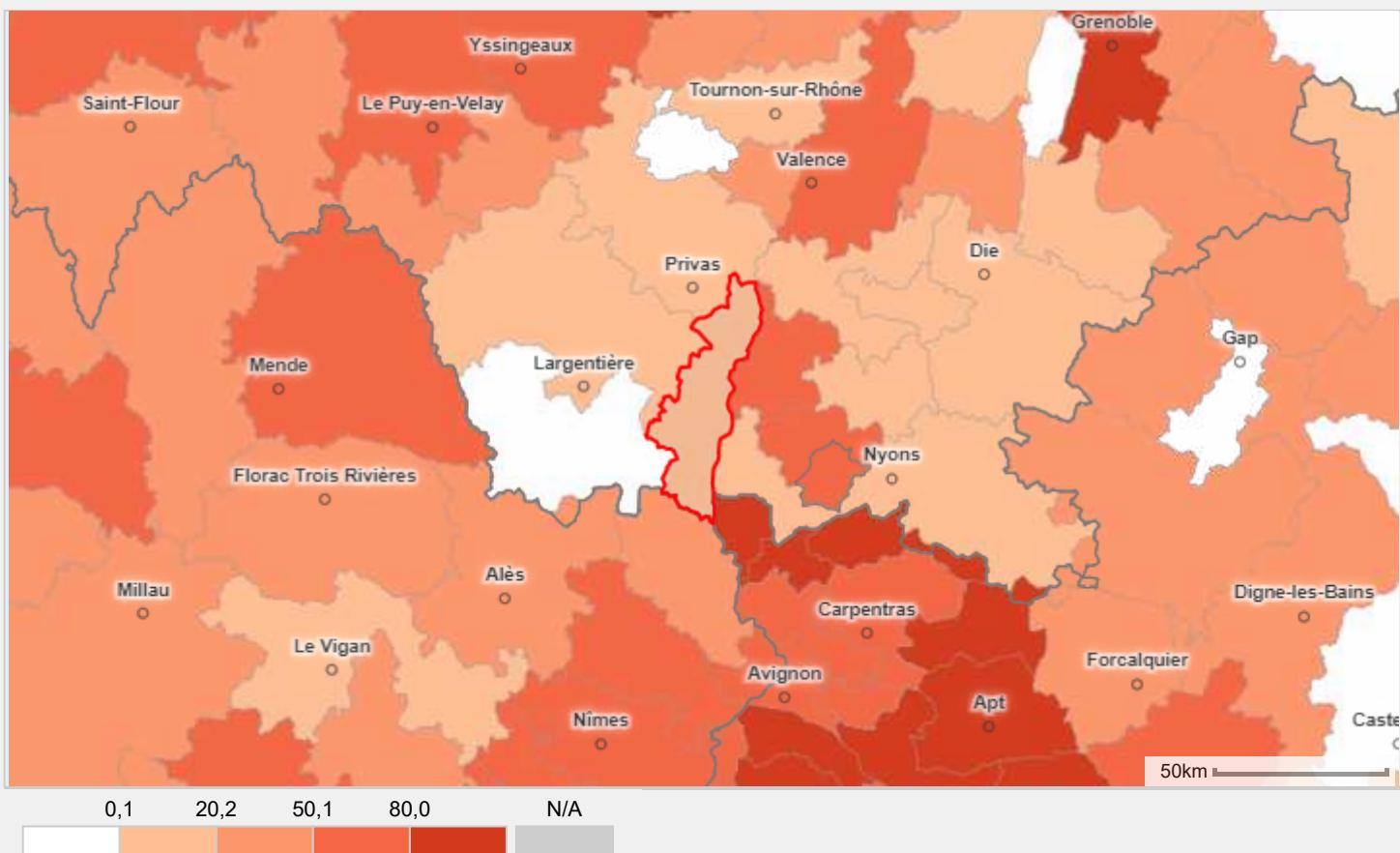
Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la fibre optique ?

Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique)

Les logements et locaux à usage professionnel de mon territoire sont-ils plus ou moins raccordés à la fibre optique que les territoires environnants ? - CRTE Sud-Est Ardèche



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2021

Les locaux raccordables au réseau FttH correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

Comparaison temporelle du nombre et de la part de locaux raccordables à la fibre optique

Comment a évolué l'accessibilité de mon territoire à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique

Période	CRTE Sud-Est Ardèche	France	CRTE Sud-Est Ardèche	France
	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)	Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (logaux)		
2019	0,0	38,9	0	14 456 225
2020	4,6	59,5	1 049	24 188 142
2021	5,8	64,6	1 346	27 001 856

Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019, du 4ème trimestre 2020 et du 2ème trimestre 2021

Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE SERVICES PUBLICS ET D'ÉQUIPEMENTS ?

Quelle est l'offre de services publics disponibles sur mon territoire ?

Lieux délivrant des services Pôle Emploi

Combien de lieux délivrant des services Pôle Emploi sont disponibles sur ou à proximité de mon territoire ? Sont-ils nombreux au regard de la population ?

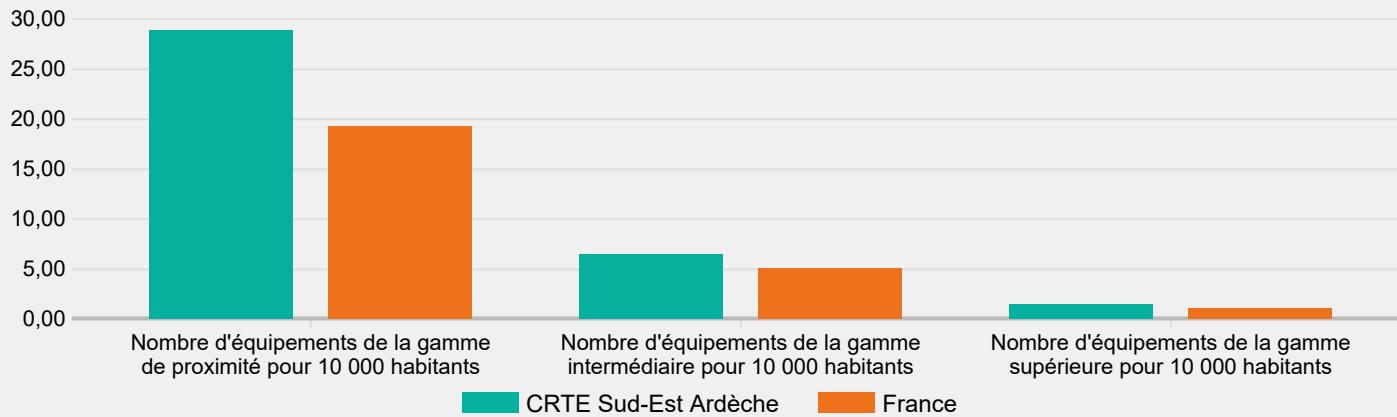
Indicateurs	CRTE Sud-Est Ardèche	France
Nombre de lieux délivrant des services Pôle Emploi (lieux délivrant des services Pôle Emploi)	0	1 507
Densité de lieux délivrant des services Pôle Emploi (pour 10 000 habitants)	0,00	0,23

Source : Insee, Base permanente des équipements 2020 - 2020

Quelle est l'offre d'équipements sportifs et culturels sur mon territoire ?

Densité des équipements sportifs et culturels pour 10 000 habitants

Les équipements sportifs et culturels sont-ils nombreux au regard de la population du territoire ? Qu'en est-il selon la gamme d'équipements ?



Source : Insee, BPE 2020 - 2020

La base permanente des équipements (BPE) est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus par un territoire à la population. Dans le domaine "Sports, loisirs et culture", les trois gammes d'équipements recensent :

- gamme de proximité : boulodromes, terrains de tennis, salles ou terrains multisports, terrains de grands jeux et bibliothèques ;
- gamme intermédiaire : salles de sport spécialisées, bassins de natation, structures d'athlétisme et pistes de roller, skate, vélo bicross ou freestyle ;
- gamme supérieure : théâtres, cinémas, lieux d'exposition et de patrimoine (musées notamment), parcours sportifs et de santé.

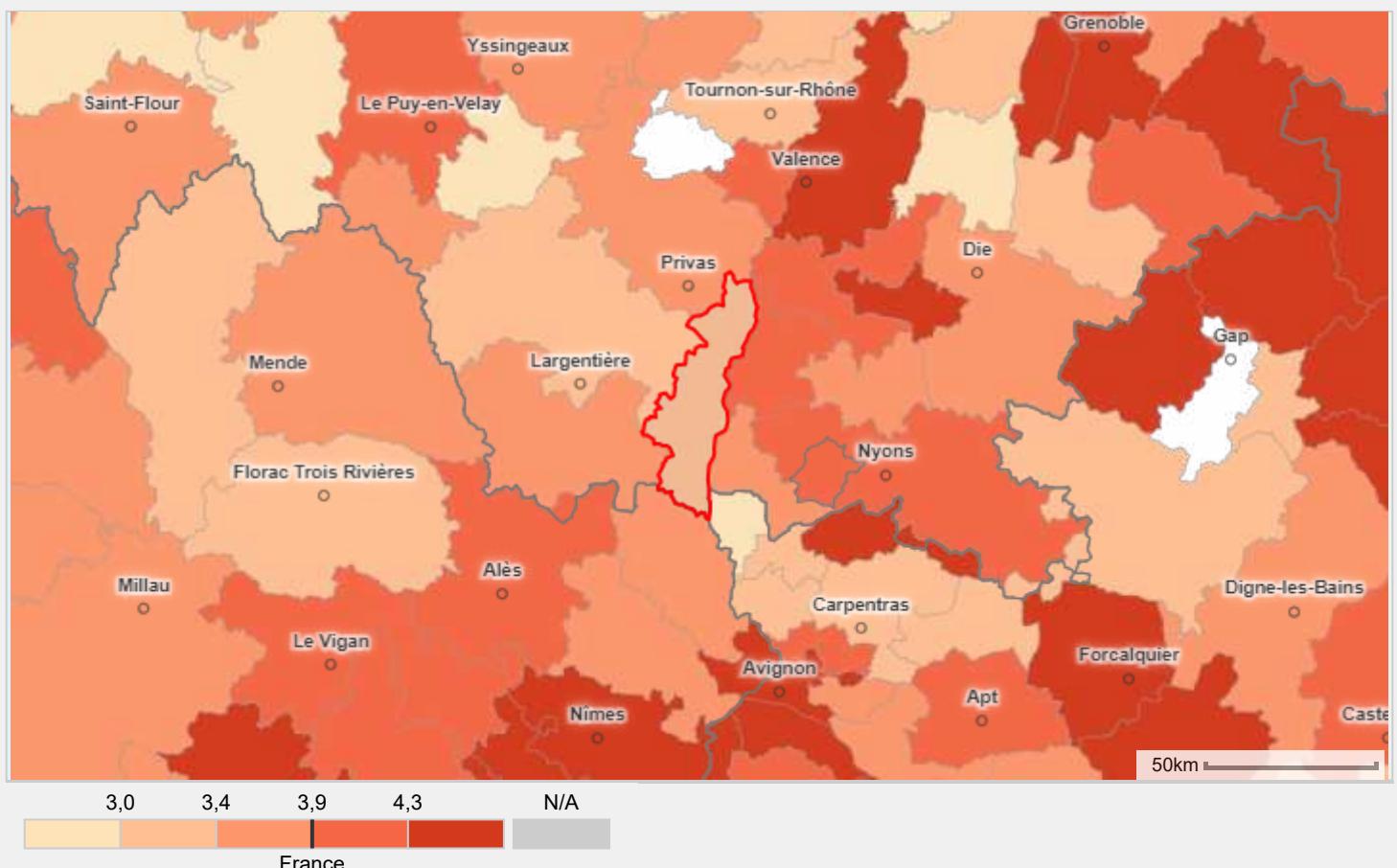
Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - UNE OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ ACCESSIBLE ?

Quel accès à la médecine générale ?

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes

CRTE Sud-Est Ardèche



Source : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES. - 2018

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. Calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Les médecins pris en compte sont les suivants :

- des cabinets de médecins généralistes libéraux, cabinets secondaires inclus, les omnipraticiens et les médecins à exercice particulier suivants : homéopathes, acupuncteurs, gériatres et médecine physique ;
- des consultations effectuées dans les centres de santé ;
- l'activité des remplaçants est prise en compte, de manière agrégée à celle des médecins remplacés.

L'offre de consultations externes de médecine générale proposée par les hôpitaux n'est pas prise en compte dans cette version de l'indicateur : un peu moins de 3,68 millions d'actes (soit 1,3% de l'offre de médecine générale).

L'APL prend aussi en compte dans son calcul :

- un recours dégressif avec la distance entre 0 et 20 minutes.
- le nombre de consultations et visites (ou « nombre d'actes ») réalisées sur une année. Pour tenir compte du lien entre niveau d'activité des médecins et densité médicale locale, le nombre d'actes pris en compte dans le calcul de l'indicateur est borné à 6 000 actes par cabinet libéral. Inversement, un niveau d'activité minimal de 3 600 actes par an est affecté aux libéraux (sauf cabinets secondaires).
- La demande de soins : les besoins de recours à un médecin généraliste varient notamment en fonction de l'âge. Pour tenir compte de ces variations, chaque personne est affectée d'un poids qui dépend de la consommation moyenne observée de sa tranche d'âge.

Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - QUELLE INTENSITÉ DE LA VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ?

Quelle relation à la vie démocratique ?

Participation aux élections présidentielles

Quel taux de participation au sein de la population ?

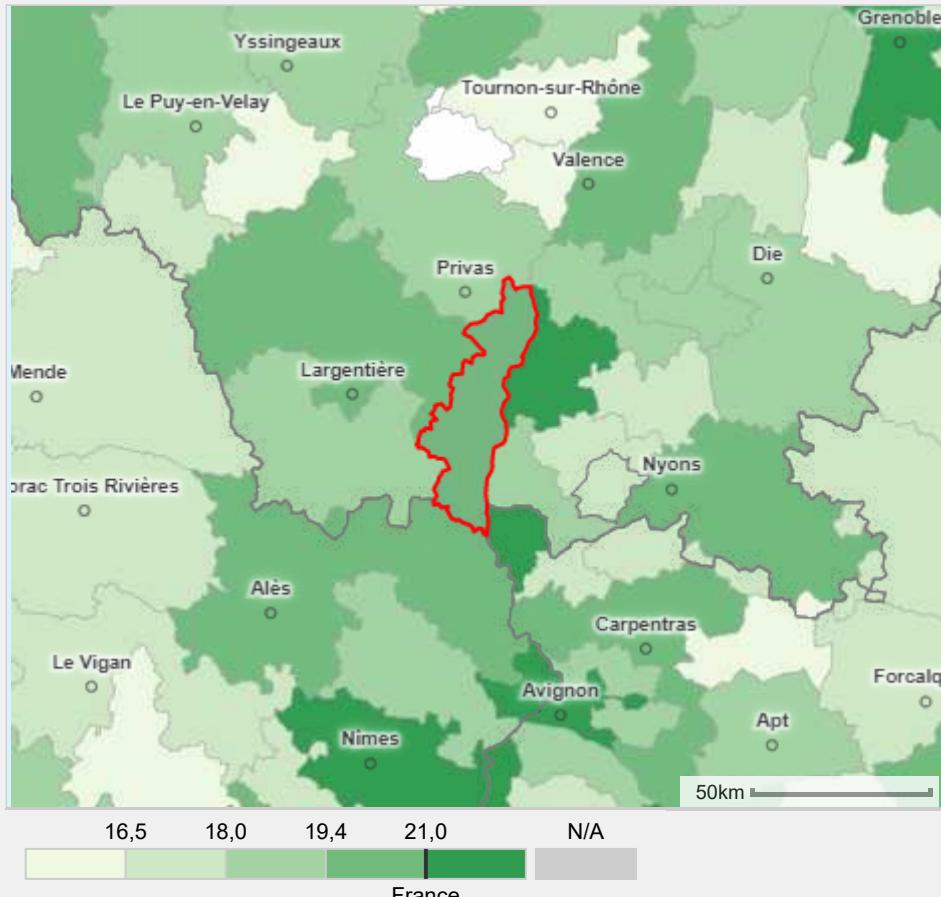


Source : Ministère de l'intérieur - 2017

Le taux de participation aux élections rapporte le nombre de personnes ayant voté au nombre de personnes inscrites sur les listes électorales lors des élections concernées.

Taux d'abstention aux élections présidentielles

Une abstention plus importante sur mon territoire qu'ailleurs ? - CRTE Sud-Est Ardèche



Le taux d'abstention aux élections est calculé en rapportant le nombre des citoyens inscrits sur les listes électorales mais s'étant abstenu au nombre total de personnes inscrites sur les listes électorales, à la date du scrutin.

Source : Ministère de l'intérieur - 2017

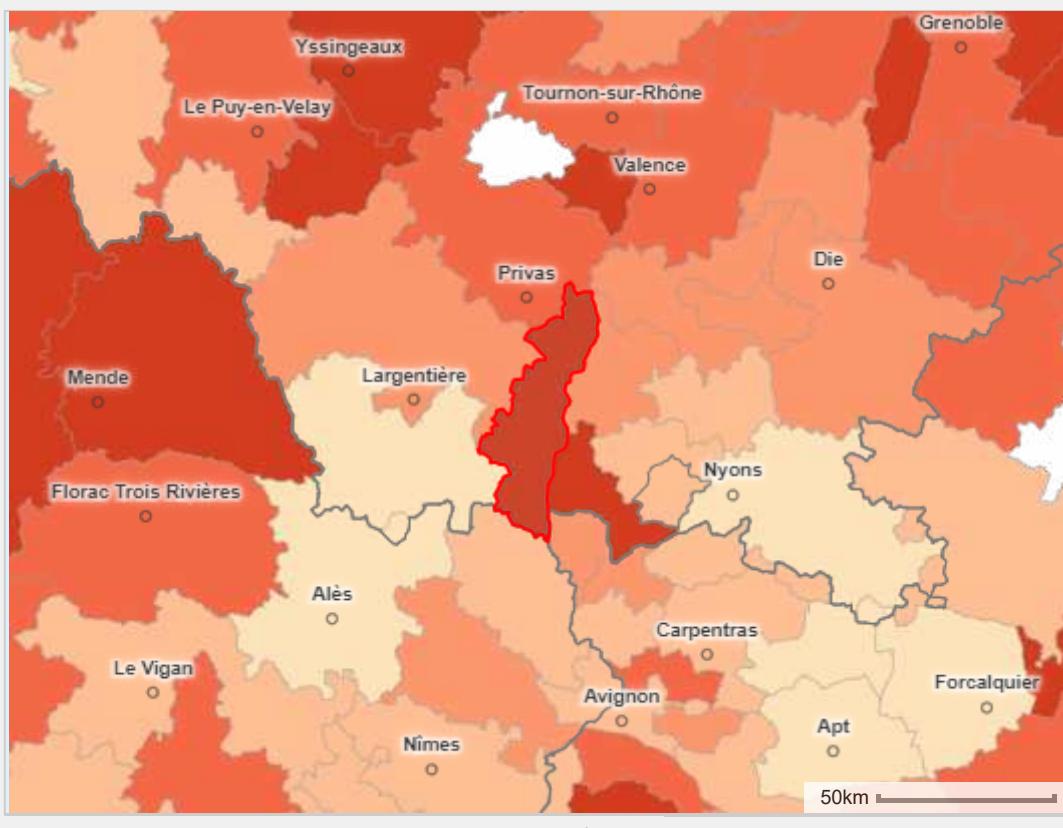
Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - QUELLE INTENSITÉ DE LA VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ?

Quelle dynamisme de la vie associative locale ?

Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants

Combien de personnes sont engagées dans un activité sportive associative sur le territoire ? - CRTE Sud-Est Ardèche



France

Source : Recensement des licences et clubs sportifs / Injep - Meos - 2018

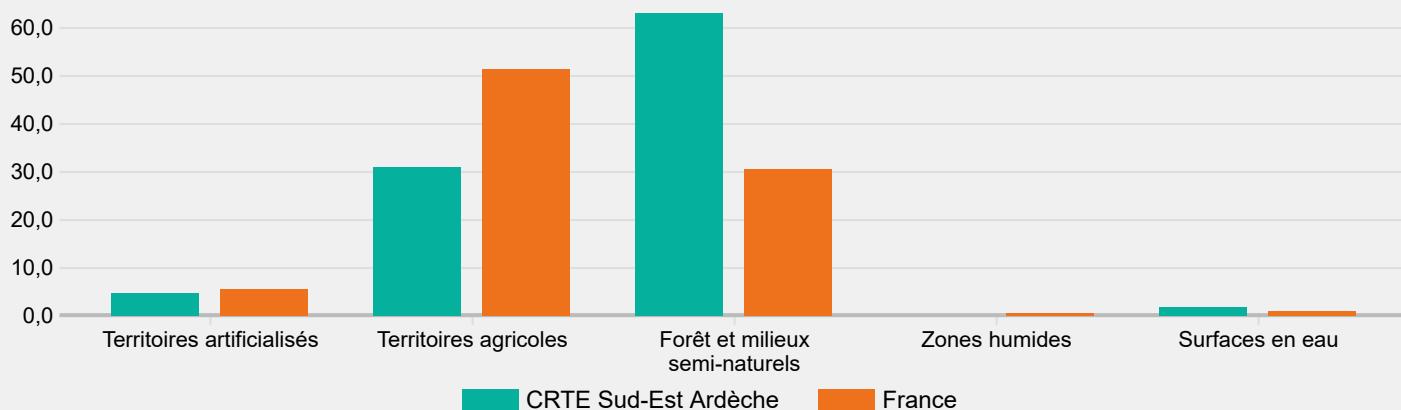
Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Occupations des sols et artificialisation : quels enjeux de consommation des espaces ?

Part des surfaces selon l'occupation du sol (en %)

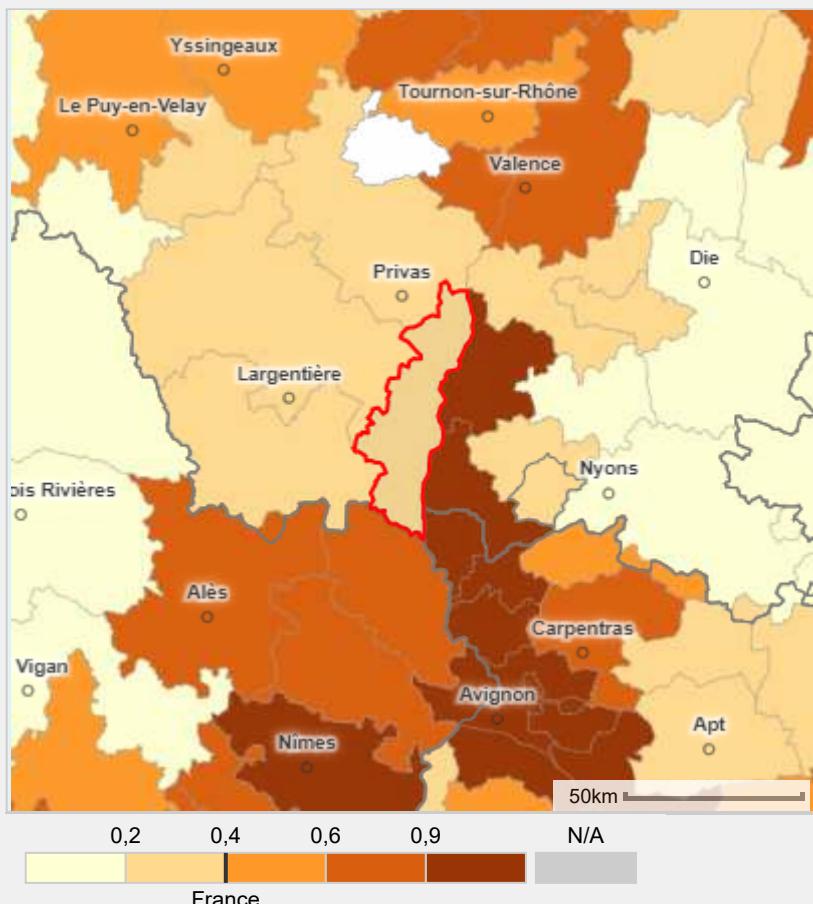
Quelle proportion de mon territoire les zones artificialisées occupent-elles ?



Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019 (en %)

Comme se positionne mon territoire en matière d'évolution de la surface artificialisée ? - CRTE Sud-Est Ardèche



Les chiffres de l'artificialisation des sols sur mon territoire

Quelle proportion de mon territoire a été artificialisée ?
Combien d'hectares cette artificialisation représente-t-elle ?

Indicateurs	CRTE Sud-Est Ardèche	France
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2019 (hectares)	187,9	276 342,9
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019 (%)	0,3	0,4

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2019 - 2009-2019

Les chiffres exposés mesurent l'artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une occupation "urbanisée".

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2019 - 2009-2019

Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Le territoire est-il soumis à des aléas, risques naturels ou technologiques ?

Catastrophes naturels, plans de prévention naturels (PPRN) et technologiques (PPRT)

Quelles sont les procédures mises en oeuvre sur mon territoire pour faire face aux aléas, risques naturels ou technologiques ?

Indicateurs	CRTE Sud-Est	France Ardèche	
Nombre d'Arrêtés de Catastrophes Naturelles publiés au J.O. depuis 1982 (arrêtés)	281	172 438	
Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) (communes couvertes par PPRN)	17	14 144	
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (communes couvertes par PPRT)	0	861	

Source : Base Gaspar, 1982-2021 + Base Gaspar, cumul en 2021

Aléas et risques naturels ou technologiques locaux

Quelles sont les aléas et risques naturels ou technologiques identifiés dans le DDRM ?

	Communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (communes)		Part des communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (%)	
	CRTE Sud-Est	France Ardèche	CRTE Sud-Est	France Ardèche
Nucléaire	14	480	58,3	1,4
Risque industriel	0	1 858	0,0	5,3
Risques technologiques	0	1	0,0	0,0
Transport de marchandises dangereuses	12	15 339	50,0	43,9
Phénomènes météorologiques	0	7 324	0,0	20,9
Inondation	15	20 774	62,5	59,4
Feu de forêt	24	6 659	100,0	19,0
Mouvement de terrain	17	19 050	70,8	54,5
Séisme - fort	0	66	0,0	0,2
Séisme - modéré	24	6 803	100,0	19,5
Séisme - moyen	0	1 950	0,0	5,6
Séisme - faible	0	10 762	0,0	30,8
Séisme - très faible	0	13 310	0,0	38,1
Rupture de barrage	2	3 762	8,3	10,8
Avalanche	0	595	0,0	1,7
Eruption volcanique	0	68	0,0	0,2
Risques miniers	0	15	0,0	0,0
Emissions en surface de gaz de mine	0	61	0,0	0,2
Radon	0	2 340	0,0	6,7
Engins de guerre	0	1 414	0,0	4,0

Source : Base Gaspar - DDRM, 2021

Le DDRM (le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs) est un document où le préfet (Conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement) consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. En précisant les notions d'aléa et de risque majeur, le DDRM doit recenser toutes les communes à risques du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

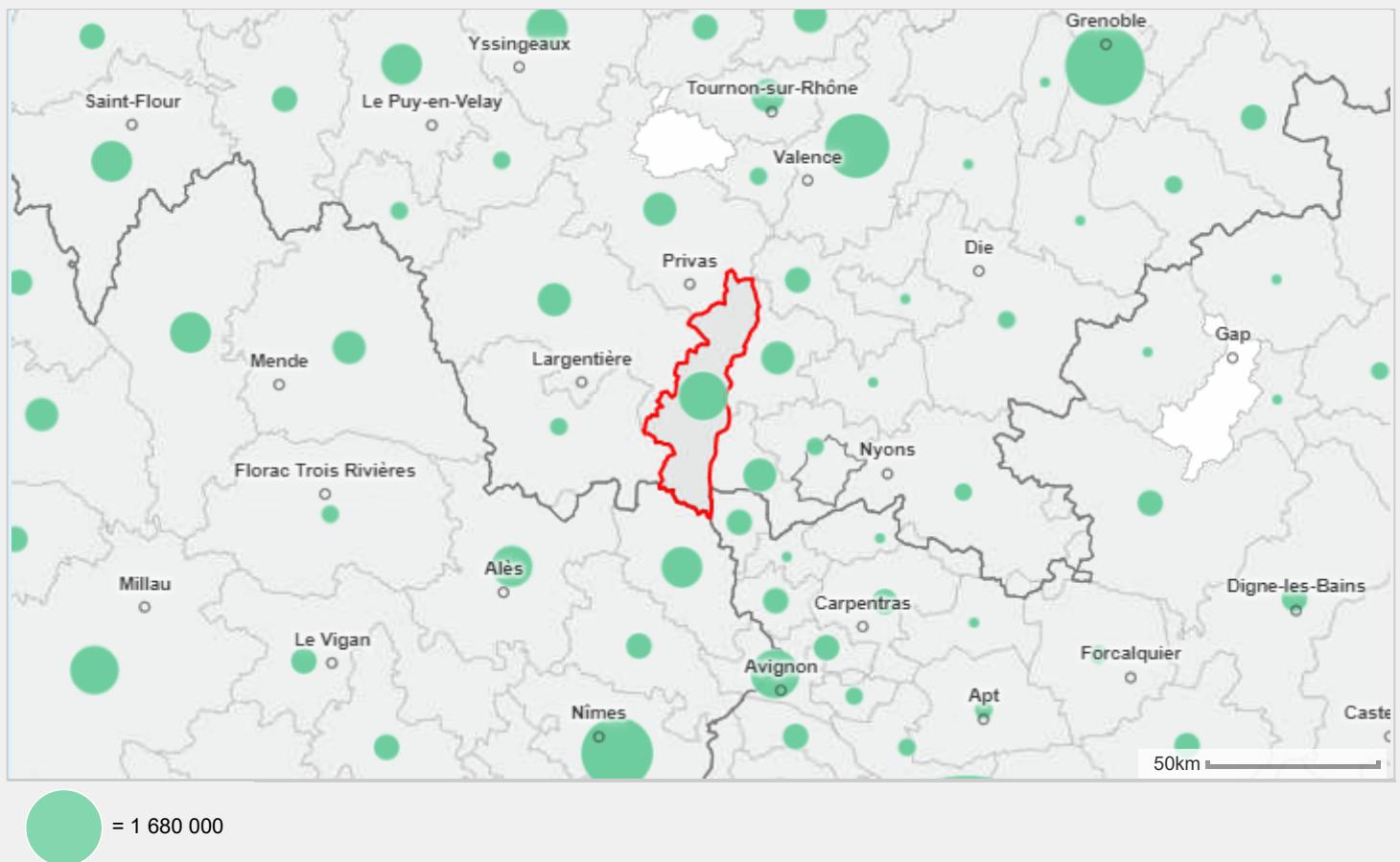
Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Quelles contributions aux émissions de gaz à effet de serre ?

Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG)

Combien de milliers de tonnes équivalent CO2 sont relachées localement dans l'atmosphère ? - CRTE Sud-Est Ardèche



Source : Citepa 2018, Inventaire territorialisé des émissions de GES 2016 ; Insee, RP 2016 - 2016

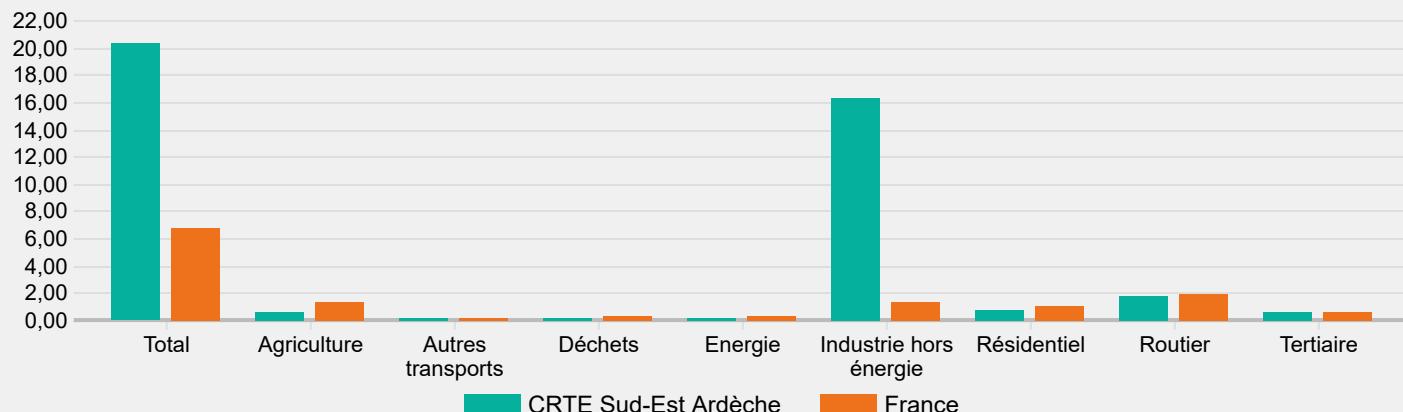
Le pouvoir de réchauffement global (PRG) exprime, en milliers de tonnes équivalent CO₂, l'effet cumulé des substances émises dans l'air qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre. Il est calculé sur la base du pouvoir de réchauffement de chaque gaz à l'horizon de 100 ans comparé à celui du CO₂. Les gaz à effet de serre direct sont pris en compte : le dioxyde de carbone CO₂ (non biotique), le méthane CH₄, le protoxyde d'azote N₂O, les hydrofluorocarbures HFC, les perfluorocarbures PFC et l'hexafluorure de soufre SF₆. Le PRG est exprimé ici sans tenir compte des puits de carbone. Ces puits correspondent principalement à l'absorption de CO₂ pour la croissance de la végétation (photosynthèse) et à celle de méthane (CH₄) par les sols forestiers. De même ne sont pas prises en compte les émissions des sources biotiques (forêts non gérées par l'homme, prairies naturelles, zones humides et rivières, feux de forêt). Sont donc prises en compte uniquement les émissions occasionnées par les activités humaines ou gérées par l'homme. Les émissions maritimes et aériennes internationales ne sont pas comptabilisées.

Zone d'étude CRTE Sud-Est Ardèche (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG) par habitant, par secteur

Combien de milliers de tonnes équivalent CO₂ sont relachées localement dans l'atmosphère selon le secteur d'émission ?

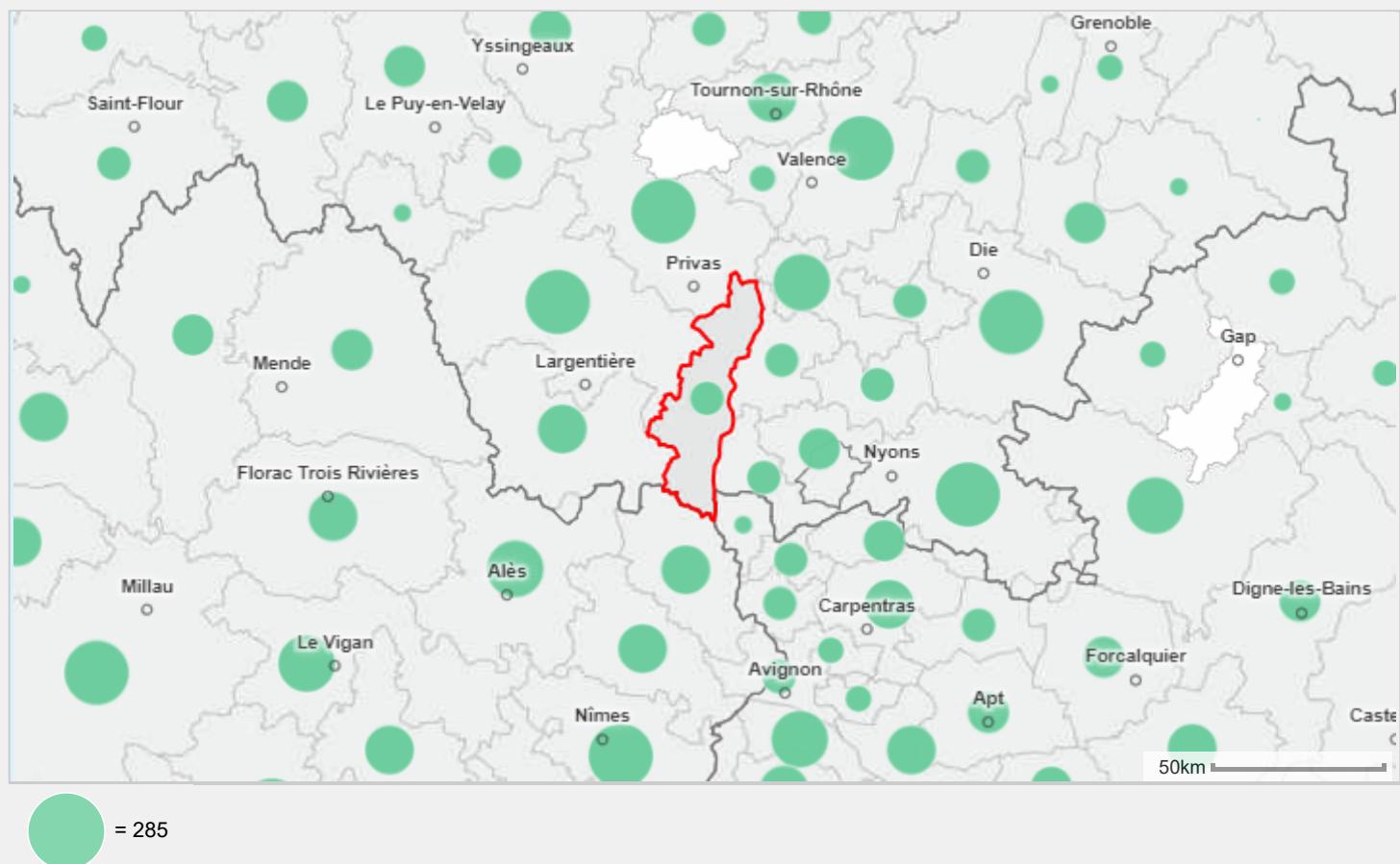


Source : Citepa 2018, Inventaire territorialisé des émissions de GES 2016 ; Insee, RP 2016

La conversion à l'agriculture biologique

Nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique

Le nombre de producteurs engagés dans des productions agricoles biologiques est-il important au regard des territoires environnants ? - CRTE Sud-Est Ardèche



Source : Agence Bio, 2019 - 2019

Attention, les données sont localisées au siège de l'exploitation.



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

ANNEXE 1.2 – SYNTHESE DES ENJEUX EN MATIERE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Atouts	Faiblesses
Ressource en eau	
<ul style="list-style-type: none"> Bon état chimique et assez bon état écologique des masses d'eau superficielles ; Bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eau souterraines. 	<ul style="list-style-type: none"> Peu de communes concernées par des documents stratégiques en matière de gestion de la ressource en eau (SAGE ou contrats de milieu) ; Cinq stations de traitement des eaux usées non conformes à la réglementation en vigueur (bilan 2019) ; Installations ANC souvent non conformes : seules 15% des installations ANC sont en conformité (2019) sur le territoire de la C.C. DRAGA.
Mobilité	
<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des modes de transports doux dans les nouveaux documents d'urbanisme Un territoire équipé d'aires de covoiturage. 	<ul style="list-style-type: none"> Une pratique hégémonique de la voiture ; Emissions de gaz à effet de serre importantes liées au secteur du transport ; Une offre réduite de transport en commun.

Biodiversité	
<ul style="list-style-type: none"> • Trame verte et bleue relativement préservée avec des réservoirs écologiques majeurs ; • De nombreux périmètres de reconnaissance environnementale : ZNIEFF, Zones Natura 2000, APB, Réserves Naturelles Nationale, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire marqué par l'accumulation d'infrastructures de transport notamment sur le couloir rhodanien et par une urbanisation croissante : ruptures de certaines continuités écologiques.
Ressources locales	
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et valorisation des déchets à l'échelle locale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des quantités de déchets traités par la C.C. DRAGA : +9,5 % entre 2014 et 2020 (dont une augmentation de 7% des déchets ultimes).
Transition énergétique	
<ul style="list-style-type: none"> • Document stratégique local en matière de transition énergétique et climatique : PCAET intercommunal adopté pour la C.C. ARC ; • Présence de plusieurs chaufferies-bois sur le territoire ; • Augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation énergétique importante sur le territoire et supérieure à la moyenne nationale par habitant sur la C.C. ARC : 1 664 GWh en 2018 (données ORCAE) dont 85% sont dus à l'industrie et à la gestion des déchets ; Pour cette même année, la consommation d'énergie est de 313 GWh sur la C.C. DRAGA (dont 132 GWh par le secteur résidentiel) ; • Augmentation de la consommation d'énergie entre 2013 et 2018 : +6% sur la C.C. ARC et +2% sur la CC DRAGA ; • Production d'énergie renouvelable locale bien inférieure à la consommation d'énergie ; • Emissions de GES importantes sur la C.C. ARC (données ORCAE) : 826 kteqCO₂ en 2018 dues principalement au secteur industriel (756 kteqCO₂ soit 91% des émissions) et notamment à la présence de 3 cimenteries. Pour cette même année, les émissions de GES sur la C.C. DRAGA étaient de 55 kteqCO₂ dont 50% provenaient du transport routier ; • Forte dépendance aux énergies fossiles ; • Territoire sensible soumis à une pollution de l'air (oxyde d'azote, ozone et particules) en raison de l'urbanisation importante et du fort trafic routier de la vallée du Rhône.

Risques naturels et technologiques	
<ul style="list-style-type: none"> Bonne connaissance des risques naturels : (PPRI, PPR mouvement de terrain) ; Absence de sites SEVESO : risque technologique et industriel réduit. 	<ul style="list-style-type: none"> Territoire soumis à des risques naturels importants : inondations, mouvements de terrain, et à des risques technologiques (centrale nucléaire, barrages) ; Territoire traversé par des axes de transport importants (ex : RN102, RD86, RD107) générant des risques liés au transport de matières dangereuses.
Opportunités	Menaces
<p>Ressource en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Future révision du SDAGE Rhône-Méditerranée (2022-2027). 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des tensions sur la ressource en eau.
Mobilité	
<ul style="list-style-type: none"> Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) Développement de solutions alternatives à la voiture particulière : covoiturage (augmentation du nombre d'aires), réflexions sur la réouverture de lignes ferroviaires (ex : Le Teil/Pont Saint Esprit), développement de pistes cyclables (potentiel d'utilisation des emprises des anciennes voies ferrées aujourd'hui abandonnées), etc. ; Déviation de la RN 102 au Teil --> reconquête de l'espace public urbain par les modes doux ; <u>Vélo</u> : deux tronçons de Via Rhona aménagés en Ardèche (Baix-Rochemaure et Viviers-BSA) et réflexions ailleurs pour doubler la Via Rhona, reconversion de la voie SNCF Le Teil - Vogüé, prioritaire à l'échelle de l'Ardèche ; Fort potentiel d'amélioration des transports en commun (ex : extension des lignes de réseau). 	<ul style="list-style-type: none"> Des nouveaux flux de mobilité à gérer à l'avenir ; Existence de certains freins psychologiques à l'arrêt de l'utilisation de la voiture individuelle (ex : insécurité, représentation négative).
Biodiversité	
	<ul style="list-style-type: none"> Phénomène de fermeture du paysage (ex : prairies) ; Etalement urbain entraînant une diminution des surfaces des milieux naturels ; Fréquentation touristique importante menaçant la biodiversité (ex : Gorges de l'Ardèche)

Ressources locales	
<ul style="list-style-type: none"> • Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) approuvé récemment (19/12/19) ; • Plan d'action récent en faveur de la transition agricole. 	
Energie	
<ul style="list-style-type: none"> • Important potentiel de développement d'énergies renouvelables : solaire, éolien, géothermie ; • Projets de rénovation énergétique du parc résidentiel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Energies renouvelables sous-exploitées ou non exploitées ; • Parc résidentiel ancien vieillissant et énergivore.
Risques	
	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire vulnérable au changement climatique à venir : îlots de chaleur, sécheresse, incendie, etc. ; • Risque d'inondation (vallées du Rhône et de l'Ardèche notamment).

Enjeux
Transition écologique
Coordonner les acteurs du territoire (ex : élus, grand public, propriétaires fonciers, profession agricole, services de l'état, structures de gestion et de protection de l'environnement, secteur associatif) autour des objectifs à atteindre en matière de transition écologique (ex : zéro artificialisation nette, transition énergétique, économie circulaire)
Biodiversité
Intégrer la compensation écologique à tout projet d'aménagement ayant des impacts négatifs sur l'environnement
Réduire l'impact du tourisme sur la biodiversité en encourageant le développement de nouvelles formes de tourisme (tourisme durable, écotourisme)
Gestion économe des milieux naturels, agricoles et forestiers
Favoriser la rénovation et la réhabilitation de l'existant afin de limiter l'artificialisation des sols
Mieux partager l'espace grâce à la mutualisation du stationnement, de bâtiments, d'infrastructures afin de favoriser une gestion économe du foncier
Ressources locales
Concilier renforcement des filières porteuses d'une économie verte (ex : agroforesterie, valorisation des déchets) et préservation des ressources naturelles (ex : boisements, puits de carbone, ressource en eau)
Encourager la transition vers une économie circulaire (ex : approvisionnement plus durable, écoconception, constructions bioclimatiques, consommation responsable, gestion durable de la ressource forestière, location et seconde main, autonomie alimentaire et sanitaire)
Poursuivre l'accompagnement (animation, sensibilisation, formation, accompagnement technique, acquisition foncière) des agriculteurs dans la transition de leur modèle agricole (diversification des activités, irrigation économique, cultures associées, système durable, vente directe, etc.). Soutenir les pratiques agricoles raisonnées.
Mobilité durable
Apporter des solutions de mobilité plus durables (ex : mobilité douce, pratiques alternatives à la voiture, connexion interquartiers) grâce au renforcement de l'offre et des équipements afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées
Encourager la réduction des déplacements sur le territoire en développant les services de proximité, le télétravail...
Territoire résilient
Accroître la résilience du territoire face aux effets du réchauffement climatique grâce à la préservation et au renforcement des services écosystémiques (ex : diversification des essences, végétalisation des centres-bourgs)
Réfléchir sur les solutions à développer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la collecte et au transport des déchets
Ressource en eau
S'assurer de la mise en conformité des systèmes d'assainissement des eaux usées (collectifs et non-collectifs)
Poursuivre les actions entreprises en faveur d'une amélioration de la gestion de la ressource en eau, en particulier du réseau hydrographique
Prendre en compte la pression croissante sur la ressource en eau (changement climatique, augmentation de la population, forte activité touristique en période estivale)

Transition énergétique

Réduire la consommation énergétique du territoire notamment grâce à l'accompagnement de la réhabilitation énergétique du parc privé dégradé, au renforcement de la production locale

Réfléchir sur les solutions à développer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur industriel

Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire grâce à l'identification des secteurs propices à leur développement et la prise en compte des enjeux écologiques (ex : espèces protégées, continuités écologiques)



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

ANNEXE 2 – FICHES ORIENTATIONS

ORIENTATION 1.1. – FAVORISER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS PAR LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE DEPLACEMENTS	3
ORIENTATION 1.2. – DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES EN LIEN AVEC LE TOURISME	5
ORIENTATION 1.3 – ASSURER LES CONNEXIONS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS SELON DES LOGIQUES DE BASSINS DE VIE	6
ORIENTATION 2.1. – DEVELOPPER DES SERVICES INNOVANTS ET ADAPTES AU PLUS PRES DES USAGERS, ET FACILITER LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES	7
ORIENTATION 2.2. – MAINTENIR ET AMELIORER L'OFFRE DE SANTE, ET ANTICIPER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION	8
ORIENTATION 2.3. – PROPOSER UNE OFFRE COMPLETE ET DIVERSIFIEE POUR LES FAMILLES	9
ORIENTATION 2.4. – FAIRE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE DES LEVIERS D'ATTRACTIVITE.....	11
ORIENTATION 2.5. – créer ET MODERNISER DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	13
ORIENTATION 2.6. – PERMETTRE L'ACCES AU NUMERIQUE POUR TOUS	14
ORIENTATION 3.1. – REVITALISER LES CENTRES	15
ORIENTATION 3.2. – REALISER DES AMENAGEMENTS URBAINS EN DEHORS DES CENTRES	18
ORIENTATION 3.3. – AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS ET DES ESPACES PUBLICS	19
ORIENTATION 3.4. – FAVORISER LA CREATION DE LOGEMENTS DE QUALITE, NOTAMMENT EN DIRECTION DES PUBLICS SPECIFIQUES	21
ORIENTATION 3.5. – ASSURER LA RECONSTRUCTION POST-SEISME	22
ORIENTATION 3.6. – GERER DE FAÇON DURABLE LE FONCIER.....	23

ORIENTATION 4.1. – UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN MATIERE D'ENERGIES RENOUVELABLES.....	24
ORIENTATION 4.2. – GÉRER LES DÉCHETS DE FAÇON EFFICACE ET DURABLE.....	25
ORIENTATION 4.3. - S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	26
ORIENTATION 4.4. – LIMITER LES IMPACTS DE L'ACTIVITÉ HUMAINE SUR L'ENVIRONNEMENT ET SÉCURISER LES RESSOURCES ET LES POPULATIONS	27
 ORIENTATION 5.1. – FAVORISER LA CREATION D'EMPLOIS ET D'ACTIVITES	29
ORIENTATION 5.2. – UNE STRATEGIE COMMERCIALE ADAPTEE A L'ARMATURE URBAINE	30
ORIENTATION 5.3. – PERENNISER LES ACTIVITES AGRICOLES DU TERRITOIRE ET RAPPROCHER PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS	31
ORIENTATION 5.4. – FAVORISER UN TOURISME RESPONSABLE	32

ORIENTATION 1.1. – FAVORISER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS PAR LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE DEPLACEMENTS

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats
Lutter contre l'autosolisme	Nombre de places de covoiturage créées
Développer un réseau complémentaire de transports en commun entre les deux communautés de communes, en lien avec les collectivités voisines	Nombre de communes reliées entre elles par un transport en commun
Conforter les transports à la demande	Evolution du nombre d'utilisateurs des transports à la demande
Déployer des liaisons douces entre le territoire et la rive gauche du Rhône	/

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
Commune d'Alba-la-Romaine	Sécurisation de la liaison entre le Village et le quartier de la Roche
Commune de Saint-Vincent-de-Barrès	Liaison déplacements doux-le Rieutord
Commune de Le Teil	Voie douce Violette/Groupe scolaire

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
CC Ardèche Rhône-Coiron	Etude sur le maillage Cyclable
Commune de Saint-Vincent-de-Barrès	Réseaux de déplacements doux
Commune de Le Teil	Vélobus
Commune de Le Teil	Aménagement cyclable rue du 8 mai
Commune de Le Teil	Aménagement Cyclable Avenue de l'Europe Unie
Commune de Le Teil	Connexions Voie Verte/Réseau Urbain
Commune de Le Teil	Création d'un parking multimodal
Commune de Meyssac	Création d'une voie piétonne et cyclable le long de la RD 86 bordant la cité du barrage

Commune de Meysse		Création d'une voie communale de Liaison
Commune de Meysse		Aménagement de la voie communale des Ribes
Commune de Meysse		Reconfigurer la voie communale de Lauve Blanc
Commune de Rochemaure		Développement de services autour de la voie douce. Liaison Via Rhône / Via Ardèche /Voie Verte Drôme
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche		Confortement et renforcement du système de Transport à la Demande (TAD)
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche		Création d'un service d'auto stop facilité
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche		Développement du covoiturage
Commune de Bourg-Saint-Andéol		Acquisition d'un véhicule électrique de transport collectif inter-quartiers et intergénérationnels
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche		Extensions de lignes de bus avec les autorités organisatrices de la mobilité voisines - services réguliers de transport public de personnes
Commune de Viviers		Rendre les offres de transport en commun et de mobilités douces attractives

ORIENTATION 1.2. – DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES EN LIEN AVEC LE TOURISME

Objectifs opérationnels	Indicateur de résultats
Développer le réseau cyclable	Nombre de km de voies cyclables créées
Connecter la Via Rhôna à l'Ardèche, entre Rochemaure et Viviers	/

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
CC Ardèche Rhône-Coiron	Création d'une voie verte Le Teil-Alba La Romaine
CC Ardèche Rhône-Coiron	Démolition-Reconstruction du Pont de Sarrespas sur la voie douce de la Payre, secteur de Baix
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Voie douce reliant la ViaRhôna au village de caractère de Saint Montan

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
Commune d'Aubignas	Liaison Voie Verte Le Teil-Alba-Le Village d'Aubignas
Commune de Baix	Création d'une voie douce dédiée piéton et vélo de la Croix Rouge à la ViaRhôna
Commune d'Alba-la-Romaine	Réalisation d'une liaison entre le village et la future voie verte
Commune de Rochemaure	Création d'une Voie douce intercommunale Meysse/Rochemaure/Le Teil
Commune de Viviers	Acquisition de foncier pour création d'une liaison entre la ville, le Creux et le port via la place de la Roubine
Commune de Viviers	Réalisation d'itinéraires mobilités douces sur la commune

ORIENTATION 1.3 – ASSURER LES CONNEXIONS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS SELON DES LOGIQUES DE BASSINS DE VIE

Objectifs opérationnels	Indicateur de résultats
Développer la multimodalité Faciliter la fluidification des déplacements aux heures de pointe	/ Evolution de la fréquentation des axes principaux

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
CC Ardèche Rhône-Coiron	Réalisation d'un Plan de Mobilités Simplifié en vue de l'élaboration de la stratégie mobilité de la CC ARC

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
CC Ardèche Rhône-Coiron	Extension de lignes de Bus avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité voisines
Commune de Cruas	Création d'un nouveau Pont Drôme-Ardèche

ORIENTATION 2.1. – DEVELOPPER DES SERVICES INNOVANTS ET ADAPTES AU PLUS PRES DES USAGERS, ET FACILITER LES DEMARCHE ADMINISTRATIVES

Objectif opérationnel	Indicateur de résultats
Proposer une offre de services itinérants	Nombre de services itinérants créés

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
Commune de Bidon	Création d'un espace de convivialité
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Réhabilitation de l'hôtel de ville avec mise en accessibilité et amélioration des structures d'accueil des usagers

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
Commune de Meysse	Proposer une mutuelle communale, municipale ou de village
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Le "forum" Tiers lieu socio-culturel (médiathèque, espace de vie sociale et associative)
Commune de Saint-Just-d'Ardèche	Vidéoprotection de la commune
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Restructuration du bâtiment Quai Tzélépoglou
Commune de Viviers	Maintien du bureau de Poste
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Développer l'accès des services intercommunaux au plus près des habitants via un dispositif itinérant
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Développer des relais d'information de services sur le territoire via le réseau API

ORIENTATION 2.2. – MAINTENIR ET AMELIORER L'OFFRE DE SANTE, ET ANTICIPER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats
Maintenir les professionnels de santé du territoire et aider l'installation de nouveaux professionnels	Evolution du nombre de professionnels de santé
Développer les maisons de santé sur tout le territoire	Nombre de maisons de santé créées
Développer le numérique en santé	Evolution du nombre de téléconsultations
Mettre en place des actions de prévention	Nombre d'actions de prévention mises en place

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
Commune de Viviers	Maison de santé pluri professionnelle de Viviers

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
Commune d'Alba-la-Romaine	Création d'une Maison de Santé
Commune de Cruas	Création d'un Pôle de Santé/Hébergement pour personnes âgées
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Contrat local de santé
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Maison des internes et hébergements pluridisciplinaires
Commune de Saint-Just-d'Ardèche	Création d'une maison médicale de proximité
Commune de Saint-Marcel-d'Ardèche	Création d'une maison médicale de proximité de santé (extension du cabinet médical ou aménagement nouveaux locaux)
Commune de Viviers	Reconstruction de l'EHPAD Hospitalier de Viviers

ORIENTATION 2.3. – PROPOSER UNE OFFRE COMPLETE ET DIVERSIFIEE POUR LES FAMILLES

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats
Maintenir et créer de nouvelles structures d'accueil pour la petite enfance et la jeunesse	Evolution du nombre de places dans les structures d'accueil
Proposer des équipements scolaires de qualité	Nombre d'écoles rénovées

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
CC Ardèche Rhône-Coiron	Création d'une Antenne du LAEP du Teil à Baix
CC Ardèche Rhône-Coiron	Construction d'une Structure Multi-accueil de la petite-Enfance sur la commune d'Alba La Romaine
CC Ardèche Rhône-Coiron	Elaboration d'Une Convention Territoriale Globale (CTG)
Commune de Saint-Lager-Bressac	Bâtiment Multi-Accueil
Commune de Saint-Lager-Bressac	Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles
CC Ardèche Rhône-Coiron	Travaux d'extension de la cuisine centrale de Saint Vincent de Barrès et investissements en lien avec l'élargissement de la compétence et la mise en conformité avec les dispositions des lois EGALIM et AGEC.
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche Commune de Saint-Marcel-d'Ardèche	Création d'une crèche intercommunale - Viviers
	Création d'une nouvelle infrastructure scolaire regroupant les écoles, cantines (mutualisation des moyens)

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
Commune d'Aubignas	Mise en place d'une aire de Jeux pour Ado (12-18 ans)
Commune de Baix	Réhabilitation de l'ancienne école maternelle en espace associatif
CC Ardèche Rhône-Coiron	Mise en place d'une politique Jeunesse Intercommunale
CC Ardèche Rhône-Coiron	Structuration "Activités ALSH"
CC Ardèche Rhône-Coiron	Elaboration d'un projet social de Territoire

Commune de Valvignères	Travaux de réfection de la cour de l'Ecole Publique
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Mise à niveau / création d'accueils de loisirs
Commune de Saint-Just-d'Ardèche	Amélioration des conditions d'accueil des enfants à l'école Création d'un self-service à la cantine
Commune de Saint-Martin-d'Ardèche	Construction d'une nouvelle cantine dans la cour de l'école
Commune de Saint-Martin-d'Ardèche	Transformation et réhabilitation de la salle des mariages en garderie pour enfants
Commune de Saint-Montan	Construction d'une extension à l'école publique (crèche parentale) à la Plaine du Cours
Commune de Viviers	Création d'une cuisine centrale
Commune de Viviers	Réhabilitation de l'école maternelle et aménagement d'espaces communs
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Création de structures accueils de jeunes

ORIENTATION 2.4. – FAIRE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE DES LEVIERS D'ATTRACTIVITE

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats
Développer une offre d'enseignement artistique et culturel	Nombre d'actions éducatives mises en place dans les domaines des arts et de la culture
Intégrer des démarches culturelles à plus large échelle	Nombre de projets portés en partenariat avec des territoires voisins
Maintenir et entretenir les équipements existants	Nombre d'équipements rénovés
Préserver le patrimoine bâti	Nombre d'actions de préservation du patrimoine bâti mises en place

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
CC Ardèche Rhône-Coiron	Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC)
CC Ardèche Rhône-Coiron	Contrat Territoire Lecture (CTL)
CC Ardèche Rhône-Coiron	Restructuration de la Médiathèque Intercommunale de Le Teil et intégration du nouveau Musée de la résistance et de la Déportation
CC Ardèche Rhône-Coiron Commune de Saint-Lager-Bressac Commune de Saint-Thomé	Réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel situé sur la commune de Le Teil en Scène de Musiques Actuelles. Extension de la Bibliothèque et création d'un Espace de Partage type Bar Associatif
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Rénovation de la Chapelle Saint Sébastien
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Mise en place d'une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Enseignement musical
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche Commune de Bourg-Saint-Andéol	Réhabilitation de l'ancienne chapelle St Joseph - création d'un espace d'entraînement aux Arts du Cirque
	Liaison piétonne la Cascade

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
CC Ardèche Rhône-Coiron	Service Innovants-Développement des collections de la Médiathèques tête de réseau autour des pratiques numériques
Commune de Cruas	Proposer au public une offre culturelle diversifiée et dynamique mettant en valeur les autres atouts du territoire
Commune de Saint-Martin-sur-Lavezon	Valoriser le Patrimoine Rural, Géologique et Historique de Saint Martin Sur Lavezon
Commune de Cruas	Travaux de sécurisation de la chapelle et du château
Commune de Viviers	Développement de l'activité du théâtre municipal
Commune de Viviers	Développement de la Médiathèque Municipale
Commune de Viviers	Modernisation de l'Espace Johnny Hallyday (Centre culturel)
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Sauvegarde du clocher de l'Eglise Saint-Andéol
Commune de Saint-Just-d'Ardèche	Consolidation et conservation du pont Cassé

ORIENTATION 2.5. – CREER ET MODERNISER DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

Objectif opérationnel

Renforcer et diversifier l'offre existante

Indicateur de résultats

Nombre d'équipements sportifs et de loisirs créés

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
Commune de Rochemaure	Aménagement des vestiaires du stade en vue d'optimiser leur utilisation
Commune de Meysse	Aménagement d'un pumptrack
Commune de Viviers	Requalification sportive du Port – base nautique de Viviers

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
Commune de Cruas	Construction d'une Piscine Municipale
Commune de Cruas	Création d'un citystade et d'un pumptrack
Commune de Saint-Lager-Bressac	Rénovation du camping et de la piscine municipale
Commune de Saint-Vincent-de-Barrès	Site de loisirs de Rieutord
Commune de Saint-Montan	Acquisition de terrain pour aménagement sportif complémentaire au stade de la Plaine du Cours
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Création d'un Pumptrack

ORIENTATION 2.6. – PERMETTRE L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE POUR TOUS

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats
Accompagner et former à l'utilisation des services numériques	Evolution du nombre d'habitants accompagnés et formés aux usages du numérique
Poursuivre le déploiement des infrastructures numériques	Evolution des zones blanches

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
CC Ardèche Rhône-Coiron	Déploiement de la Fibre Optique sur le territoire Via le Syndicat Ardèche Drôme Numérique

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
Commune d'Alba-la-Romaine	Création d'un espace numérique pour tous
Commune de Viviers	Installation de la fibre optique dans le site patrimonial remarquable
Commune de Viviers	Développer les services mobiles/ lutter contre l'illectronisme

ORIENTATION 3.1. – REVITALISER LES CENTRES

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats
Renforcer les centralités de Viviers, Bourg-Saint-Andéol et Le Teil	Evolution du nombre d'habitants sur les centralités /
Agir sur l'habitat dégradé par des outils incitatifs et coercitifs	
Redéfinir les entrées et les traversées de bourgs, en intégrant les mobilités douces	Part d'aménagements réalisés ayant intégrés les mobilités douces /
Aménager des espaces publics de qualité	/
Soutenir les commerces par le développement et la pérennisation d'aides financières	/
Hiérarchiser le réseau viaire	/

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
CC Ardèche Rhône-Coiron	Opération Résorption Habitat Insalubre Ilot 16 rue de la République sur la Commune de Le Teil (Acquisition-Démolition CC ARC)
CC Ardèche Rhône-Coiron	Opération Ilot 92 rue de la République sur la commune de Le Teil
CC Ardèche Rhône-Coiron	Opération Ilot Hôtel de France sur la commune de Le Teil
CC Ardèche Rhône-Coiron	Résorption Habitat Indigne centre du Village de Baix (Acquisition-Démolition partielle)
Commune de Le Teil	Création d'un parc urbain Paysager secteur Laparel (Pour Mémoire)
Commune de Saint-Martin-sur-Lavezon	Création d'espaces publics attractifs pour renforcer les liens sociaux et dynamiser le bourg centre
Commune de Rochemaure	Aménagement de la traversée du Centre de Rochemaure
Commune de Rochemaure	Réaménagement du quartier des fontaines dont reprise de l'assainissement et déplacement de la source publique de la Bernarde
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Opération Programmée de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) + Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement de la Copropriété (POPAC) La Jeannette

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
Commune de Saint-Thomé	Acquisition/réhabilitation d'un bâtiment immobilier et création d'un parking
Commune de Le Teil	Opération ORI Centre-Ville
Commune de Le Teil	Opération MARCEAU
Commune de Le Teil	Opération MARCEAU/GARIBALDI
Commune de Le Teil	Opération Passage DENFERT-LAVOIR
Commune de Le Teil	Aménagement secteur place SEMARD-Parvis Gare
Commune de Le Teil	Aménagement Secteur Jean MACE
Commune de Le Teil	Aménagement Rue Kléber
Commune de Le Teil	Aménagement Place de la république
Commune de Le Teil	Aménagement Rue de la République
Commune de Le Teil	Aménagement Boulevard Stalingrad/Lavoir/Passage Denfert
Commune d'Alba-la-Romaine	Etude de faisabilité relative à la réhabilitation du centre ancien
Commune de Saint-Martin-sur-Lavezon	Réhabilitation des bâtiments de l'ancienne école en vue de leur redonner une utilité publique
Commune de Cruas	Réhabilitation du Centre Bourg et Centre Ancien Médiéval
Commune de Cruas	Rénovation énergétique et mise aux normes de 4 logements dégradés
Commune de Cruas	Restructuration de la place Clémenceau
Commune de Cruas	Requalification de la place Jean Jaurès
Commune de Meysse	Rénovation, réaménagement rue du ruisseau
Commune de Rochemaure	Aménagement et redynamisation du Centre ancien
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Création de parkings
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Requalification de la Place de la République
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Requalification des rues du Centre-ville élargi (programmation pluriannuelle)
Commune de Larnas	Rénovation logement "la Cure"

Commune de Larnas	de Restructuration du bâtiment Mairie/Office de tourisme
Commune de Saint-Just-d'Ardèche	Mise en accessibilité et réfection des trottoirs du centre ancien selon état des lieux
Commune de Saint-Just-d'Ardèche	Réhabilitation d'un bâtiment en centre ancien et création d'une halle couverte
Commune de Saint-Martin-d'Ardèche	Place du Sablas : Réhabilitation de la voirie et piétonisation
Commune de Viviers	Réhabilitation et mise en valeur de la maison des chevaliers
Commune de Viviers	Requalification de la Place de la République
Commune de Viviers	Requalification de l'entrée est de la ville
Commune de Viviers	Aménagement de stationnements paysagers dans les quartiers historiques - parking du Creux
Commune de Saint-Montan	Aménagement d'un carrefour dans le village (créer un rond-point et trottoirs)
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Acquisition d'immeubles en ruines ou commerces vacants
Commune de Bidon	Aménagement des espaces publics
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Opération façades

ORIENTATION 3.2. – REALISER DES AMENAGEMENTS URBAINS EN DEHORS DES CENTRES

Objectif opérationnel	Indicateur de résultats
Entretenir et sécuriser les voiries pour les différents usagers	Nombre de km de voiries remises en état et sécurisées

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
Commune de Cruas	Restructuration de la rue des Hirondelles

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Liaisons interquartiers - Centre-ville
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Refonte de la signalétique
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Requalification de l'avenue de la Gare
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Requalification du Quai Fabry
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Restructuration et requalification de l'avenue Maréchal Leclerc
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Valorisation et requalification des entrées de ville
Commune de Saint-Montan	Aménagement de la traversée des Tuilières (trottoirs et passage piétons)
Commune de Saint-Montan	Aménagement de la traversée de la cité du barrage (terreplein entre les 2 voies)
Commune de Saint-Just-d'Ardèche	Sécurisation des accès et désenclavement de parking de l'école (en 3 phases)
Commune de Saint-Just-d'Ardèche	Réfection des voiries communales selon état des lieux
Commune de Cruas	Restructuration de la rue de la République
Commune de Baix	Remise en état les voiries et fossés communaux
Commune de Valvignères	Travaux de voirie

ORIENTATION 3.3. – AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS ET DES ESPACES PUBLICS

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats
Rénover l'habitat existant	Evolution du nombre de logements rénovés par an
Réduire la facture énergétique du territoire	Nombre d'actions en faveur des économies d'énergies

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
CC Ardèche Rhône-Coiron	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
CC Ardèche Rhône-Coiron	Mise en Place Service Public de Performance Energétique de l'Habitat
Commune de Cruas	Rénovation énergétique des bâtiments de l'école et de la cantine
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Rénovation énergétique de l'école élémentaire Albertine Maurin
Commune de Larnas	Rénovation toiture mairie/Office de Tourisme/ancienne école
Commune de Larnas	Rénovation toiture 4 gîtes communaux

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
Commune de Cruas	Schéma Directeur de l'Eclairage Public Communal, Rénovation du réseau en LED.
Commune d'Alba-la-Romaine	Création d'une chaufferie collective pour les bâtiments publics situés au centre du village
Commune de Meysse	Isolation extérieure des bâtiments et changement de menuiserie
Commune de Rochemaure	Remplace de la chaudière à fioul de la Mairie
Commune de Rochemaure	Optimisation de l'Eclairage Public du Patrimoine (Château)
Commune d'Alba-la-Romaine	Eclairage Public
Commune de Saint-Lager-Bressac	Travaux d'isolation par l'extérieure de deux logements communaux

Commune de Bourg-Saint-Andéol	Rénovation du foyer Municipal Edouard Chapre
Commune de Larnas	Remise aux normes des installations électriques et isolation des 5 gîtes communaux
Commune de Gras	Rénovation thermique de 3 logements communaux avec chauffage intégré
Commune de Saint-Just-d'Ardèche	Rénovation énergétique des bâtiments communaux en particulier l'école
Commune de Saint-Just-d'Ardèche	Réhabilitation énergétique et création d'un pôle associatif à la Ferme
Commune de Saint-Marcel-d'Ardèche	Réhabilitation énergétique et fonctionnelle de la salle communale de Font de Mazade
Commune de Larnas	Mise en lumière de l'église St Pierre
Commune de Bidon	Rénovation thermique des bureaux de la mairie et de la salle du conseil
Commune de Viviers	Réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments publics

ORIENTATION 3.4. – FAVORISER LA CREATION DE LOGEMENTS DE QUALITE, NOTAMMENT EN DIRECTION DES PUBLICS SPECIFIQUES

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats
Diversifier l'offre de logement en location	Evolution de la part des logements locatifs dans le parc total
Développer l'offre de logements accompagnés pour les publics précaires	Nombre de logements créés en alternative à l'hébergement d'urgence

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
Commune de Saint-Lager-Bressac	Aménagement de terrain pour la construction de logements locatifs en partenariat avec ARDECHE HABITAT

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
Commune de Saint-Vincent-de-Barrès	Opération logement-habitat
Commune de Saint-Lager-Bressac	Achat de terrain pour la construction de logements locatifs
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Création d'une Aire d'accueil des Gens du Voyage sur Bourg Saint-Andéol

ORIENTATION 3.5. – ASSURER LA RECONSTRUCTION POST-SEISME

Objectif opérationnel	Indicateur de résultats
Accompagner financièrement les projets (publics et privés) de reconstruction	/

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
Commune de Le Teil	Hôtel de Ville
Commune de Le Teil	Eglise de Mélas
Commune de Rochemaure	Réfection de l'Eglise

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
Commune de Le Teil	Eglise du Centre + Parvis
Commune de Le Teil	Reconstruction Mélas et Robespierre
Commune de Cruas	Réhabilitation d'un bâtiment communal pour un usage sportif

ORIENTATION 3.6. – GERER DE FAÇON DURABLE LE FONCIER

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats
Lutter contre l'artificialisation des sols	Evolution des surfaces constructibles dans les documents d'urbanisme
Reconvertir les friches	Nombre de friches réhabilitées

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
Commune de Meysse	Modification du Plan Local d'Urbanisme

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
CC Ardèche Rhône-Coiron	Définition d'un Programme Local de l'Habitat
Commune de Valvignères	Révision du Plan Local d'Urbanisme
CC Ardèche Rhône-Coiron	Acquisition- réhabilitation de la friche industrielle ex-Basaltine sur la commune d'Aubignas.
Commune de Cruas	Restructuration et Valorisation du site de Calcia
Commune de Cruas	Révision du PLU
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Requalification de la friche Intermarché

ORIENTATION 4.1. – UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN MATIERE D'ENERGIES RENOUVELABLES

Objectifs opérationnels	Indicateur de résultats
Diversifier les modes de production d'énergies renouvelables	Nombre d'infrastructures d'énergies renouvelables créées
Adapter le type de production en fonction des répercussions sur les terres agricoles et les paysages	/

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
CC Ardèche Rhône-Coiron	Création d'une société de projets pour le portage de projets ENR
Commune de Meysse	Installation de Panneaux Photovoltaïques sur les toits de la salle polyvalente
Commune de Meysse	Mise en place d'ombrières sur les terrains de Tennis et Jeux de Boules
Commune de Viviers / SEM Energie renouvelable	Développement de la production d'énergies renouvelables

ORIENTATION 4.2. – GÉRER LES DÉCHETS DE FAÇON EFFICACE ET DURABLE

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats
Améliorer de la communication et la pédagogie sur le tri des déchets	Nombre de projets éducatifs soutenus
Réhabiliter les déchetteries existantes et compléter le maillage existant	/
Réduire les déchets et les valoriser localement	Evolution du tonnage de déchets récoltés

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
CC Ardèche Rhône-Coiron	Etude relative au financement des déchets et à l'instauration d'une tarification incitative
CC Ardèche Rhône-Coiron	Réhabilitation-Extension des locaux des Ramières en vue de l'implantation de la régie de collecte des ordures Ménagères
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Réduction de la production de déchets - réalisation d'une étude sur la redevance incitative

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
CC Ardèche Rhône-Coiron	Construction d'une nouvelle déchetterie/ressourcerie Intercommunale
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Collecte du bio déchet
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Réduction de la production de déchets - Mise en place d'une nouvelle politique de communication
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Réduction de la production de déchets - Optimisation de la collecte / Colonnes semi enterrées

ORIENTATION 4.3. - S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats
Rénover et entretenir les réseaux d'irrigation existants	Evolution des pertes en eau sur les réseaux
Désimperméabiliser les sols	/
Créer des îlots de fraîcheur	Nombre d'arbres plantés dans les zones urbaines

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
CC Ardèche Rhône-Coiron	Mise en œuvre opérationnelle du PCAET

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Mise en place d'un plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Extension des jardins partagés
Commune de Viviers	Végétalisation d'espaces urbains
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Desimperméabilisation des cours d'écoles
Commune de Viviers	Desimperméabilisation des cours d'écoles

ORIENTATION 4.4. – LIMITER LES IMPACTS DE L'ACTIVITÉ HUMAINE SUR L'ENVIRONNEMENT ET SÉCURISER LES RESSOURCES ET LES POPULATIONS

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats
Accéder à une eau potable de qualité et en quantité suffisante partout sur le territoire	Evolution du taux de déperditions sur les réseaux
Limiter les rejets d'eaux usées dans l'environnement en contrôlant et maintenant les infrastructures d'assainissement	/
Prévenir les risques d'inondation	/
Se défendre contre les incendies	Nombre de travaux engagés en faveur de la défense contre les incendies

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
Commune de Larnas	Etude pluvial lotissement St Agnès
Commune d'Alba-la-Romaine	Augmentation de la capacité de traitement des boues sur la station d'épuration
Commune de Cruas	Révision du schéma général d'assainissement

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Améliorer la qualité de l'eau -création ou rénovation de station d'épuration
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Améliorer la qualité de l'eau - Mettre en place des réseaux séparatifs/rénover les réseaux défaillants
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Sécuriser l'approvisionnement en eau et préserver la ressource - Développer l'interconnexion des réseaux
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Sécuriser l'approvisionnement en eau et préserver la ressource - Améliorer le rendement et la qualité des réseaux et des ouvrages
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Reconnaissance de la digue du Banc Rouge
Commune de Cruas	Création de bassins de rétention

Commune de Saint-Martin-sur-Lavezon
CC Ardèche
Rhône-Coiron

Travaux de Protection contre l'incendie des Hameaux Non desservis

Définition et réalisation de systèmes d'endiguement dans le cadre de la Protection des Inondations

ORIENTATION 5.1. – FAVORISER LA CREATION D'EMPLOIS ET D'ACTIVITES

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats
Proposer de l'immobilier et du foncier d'activités adapté pour accueillir des entreprises	Evolution des surfaces (immobilières et foncières) disponibles à vocation d'activités
Faciliter l'accès à l'emploi pour les jeunes	Evolution du taux de chômage chez les jeunes
Accompagner l'insertion professionnelle des publics en difficulté	Evolution du nombre de personnes accompagnées

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
CC Ardèche Rhône-Coiron Commune de Le Teil	Portail de l'Economie Locale "Choir Ardèche Rhône Coiron"
	Requalification friche Sacherie TZCLD

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
CC Ardèche Rhône-Coiron	Création d'une Zone d'Activité Economique Intercommunautaire Stratégique sur la commune de Baix.
CC Ardèche Rhône-Coiron Commune de Rochemaure	Aménagement d'une zone d'activité économique de proximité sur la commune de Le Teil
Commune de Le Teil	Création d'un pôle économique au Prieuré
Commune de Le Teil	Bâtiment Technique et Administratif TZCLD
Commune de Le Teil	Tiers Lieux LEZ'ART Collectif
Commune de Cruas	Création d'une cellule emploi
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Extension zone d'activité - St Just d'Ardèche

ORIENTATION 5.2. – UNE STRATEGIE COMMERCIALE ADAPTEE A L'ARMATURE URBAINE

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats
Conforter les commerces des bourgs centres (Bourg-Saint-Andéol, Viviers, Le Teil)	Evolution du nombre de commerces sur les centralités
Accompagner financièrement le maintien du dernier commerce dans les villages	Nombre de « derniers commerces » maintenus
Dynamiser les commerces éphémères et/ou saisonniers en complément de l'offre annuelle	Nombre de commerces soutenus ou créés

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
Commune de Cruas	Installation de commerce de proximité adaptés à l'armature urbaine en centre-bourg "Les Halles de la filature"

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
Commune de Baix	Réhabilitation d'un atelier économique Rue Victor Hugo en cellules commerciales
Commune de Saint-Vincent-de-Barrès	Multi-commerce coopératif local
Commune de Le Teil	Reconquêtes des cellules commerciales vacantes stratégiques
CC Ardèche Rhône-Coiron	Gare Sud Le Teil. Création d'immobilier commercial Place Pierre Sémaré Bâtiment "Maison des associations".
CC Ardèche Rhône-Coiron	Gare Sud Le Teil. Réhabilitation de l'aile sud en locaux commerciaux et de services.
Commune d'Alba-la-Romaine	Soutien du Commerce et de l'Artisanat Local
Commune de Meysse	Construction d'une Halle
Commune de Saint-Montan	Création de boutique et point info
Commune de Viviers	Aménagement d'écuries du XIXème en boutiques sur la place de la Roubine
Commune de Viviers	Amélioration de l'accessibilité des commerces du centre ancien

ORIENTATION 5.3. – PERENNISER LES ACTIVITES AGRICOLES DU TERRITOIRE ET RAPPROCHER PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats
Accompagner le développement des pratiques agroécologiques	/
Développer l'approvisionnement alimentaire local et durable	Evolution de la part des produits locaux servis dans les restaurations collectives
Conforter le maillage de vétérinaires	Evolution du nombre de vétérinaires
Soutenir le pastoralisme	Evolution du nombre d'élevages de type pastoral

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
CC Ardèche Rhône-Coiron Commune de Rochemaure	Mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial Systémique et Partenarial Relogement des personnes sédentarisées dans la Plaine en vue de lutter contre des installations illégales et de retrouver des espaces à vocation agricole

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
Commune d'Alba-la-Romaine	Installation d'une activité de Maraîchage et d'Arboriculture
Commune de Rochemaure	Création d'une ferme Ecologique et Pédagogique
Commune de Le Teil	Ferme Maraîchère TZCLD
Commune de Viviers	Création d'une ferme maraîchère biologique et de jardins partagés

ORIENTATION 5.4. – FAVORISER UN TOURISME RESPONSABLE

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats
Améliorer et développer l'offre d'hébergement touristique	Evolution du nombre de lits marchands
Promouvoir l'artisanat par l'installation de boutiques dans les centres anciens et la mise en place des pépinières d'artisans d'art	/
Valoriser le patrimoine architectural et naturel	/
Mettre en accessibilité les sites d'intérêt touristiques et aménager leurs abords	Nombre d'aménagements réalisés pour l'accessibilité des sites touristiques

Fiches Actions

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
Commune d'Alba-la-Romaine	Aménagement d'une aire de Camping-Car
Commune de Baix	Mise en tourisme des bords du Rhône en lien avec la ViaRhôna, la lône, la 86, amélioration stationnement
Commune de Cruas	Restauration et Valorisation du Monument Historique de l'Abbatiale
Commune de Saint-Marcel-d'Ardèche	Grotte de St Marcel - développement du site touristique - Réhabilitation de l'aménagement souterrain - Extension de la partie bâtiment avec réhabilitation éclairage et aménagement
Commune de Viviers	Aménagement et mise en valeur patrimoniale du belvédère de Châteauvieux

Fiches Projets

Porteur du projet	Intitulé du projet
Commune de Saint-Martin-sur-Lavezon	Réhabilitation du presbytère
Commune de Cruas	Création d'un hôtel
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche / OTI	Regroupement des Offices de Tourisme "du Rhône aux Gorges de l'Ardèche et Pont d'Arc Ardèche" Au sein d'une même structure
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche / OTI	Création d'un point information tourisme et loisirs de pleine nature - Larnas
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Viarhona : Accueil vélos
Commune de Larnas	Rénovation complète du gîte de groupe dit "gîte de l'école"

Commune de Saint-Just-d'Ardèche	Valorisation de la plage du Pont Cassé (en 2 tranches)
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Aménagement du site Pradelle
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Ouverture du site de Neptune
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Rénovation du château Pradelle (2 volets)
Commune de Bourg-Saint-Andéol	Rénovation et mise en valeur de la Chapelle Saint Polycarpe
Commune de Saint-Montan	Aménagement touristique dans le village médiéval (places de parkings)
Commune de Viviers	Aide à l'installation d'artisans d'art dans les rues
Commune de Viviers	Aménagement paysager des abords du pont romain
Commune de Viviers	Création d'une placette devant les anciennes écuries réhabilitées en boutiques